Etude Prospective
Ain aval 2050
Plan d'actions opérationnelles
Rapport de phase 4

Une étude portée par :

SR3A
Ain Aval & Affluents

Avec la participation financière de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AIN 01
le Département

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Et l'accompagnement des bureaux d'étude :

anteagroup

La Fabrique participative

Catégorie : **Introduction**

La démarche prospective Ain aval 2050

La démarche prospective "Ain aval 2050" est **une réponse aux attentes et aux préoccupations des usagers de l'eau et des habitants vis-à-vis de l'impératif d'une adaptation face au changement climatique**. Elle vise à accompagner l'ensemble des acteurs pour définir une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à horizon 2050 et un plan d'actions plus opérationnel, de manière collective. L'objectif visé par le SR3A est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements à venir, tout en préservant la ressource en eau et les milieux.

L'étude "Ain aval 2050" est conduite en 4 phases :

Phase 1 : Etat des lieux du territoire - Diagnostic prospectif	*Quels enjeux derrière les thématiques ?*
Phase 2 : Construction des scénarios tendanciels et contrastés	*Quels futurs possibles pour ces enjeux ?*
Phase 3 : Définition de la stratégie d'adaptation	*Quelles solutions pour aller vers des scénarios souhaitables et éviter des scénarios "du pire" ?*
Phase 4 : Elaboration d'un plan d'actions opérationnelles	*Quelles actions mener ?*

Les éléments produits lors des phases 1, 2 et 3 sont disponibles **ICI**.

L'élaboration du plan d'actions opérationnelles

La phase 4 de l'étude prospective vise **la traduction opérationnelle des premiers temps de la stratégie d'adaptation** au travers d'un plan d'actions s'étalant sur 6 ans (2025 - 2030).
Ces actions pourront être directement intégrées dans les plans et programmes locaux en cours, ainsi que dans le SAGE en cours d'élaboration. Elles mobilisent diverses maitrises d'ouvrages et partenaires.

Le plan d'actions est composé de **49 fiches actions** qui identifient l'objectif et les étapes de mise en œuvre de chaque action. Les maitres d'ouvrages, les partenaires et les priorisations géographiques sont détaillés. Chaque action est également évaluée (à dires d'experts) et dimensionnée. Les moyens humains pour l'animation du plan d'adaptation et la mise en œuvre des actions ont en outre été estimés.

Ce plan d'actions est le premier jalon opérationnel de la stratégie, à laquelle il est important de renvoyer pour mieux cerner les enjeux et ambitions de chaque axe d'adaptation du bassin versant de l'Ain aval.

Et après ... ?

La démarche Ain aval 2050 entrera en phase de mise en œuvre dès 2025.

Dans un premier temps, il s'agira de **partager avec l'ensemble des acteurs locaux et partenaires identifiés dans le plan,** les différentes actions à conduire et le contenu de la stratégie d'adaptation.
Aussi, plusieurs actions du présent plan nécessitent un premier temps de consolidation de données et de rencontres d'acteurs. Ces travaux pourront être menés en concomitance avec l'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents.
C'est la Commission Locale de l'Eau Ain Aval et Affluents qui veillera à la diffusion de la stratégie d'adaptation dans les différentes politiques de l'eau et qui suivra et évaluera la mise en œuvre du plan d'actions.

Catégorie : **Introduction**

Les ateliers de concertation ayant permis de définir le plan d'action

Le programme d'actions découle en premier lieu des choix stratégiques établis en phase 3 pour les 10 axes d'adaptation identifiés sur le bassin versant. Aussi, l'opérationnalisation de la stratégie a été établie en concertation au travers des travaux en ateliers de concertation et les échanges en comité technique de l'étude.

3 ateliers de concertation ont eu lieu les 21 et 22 novembre 2024 à Bohas-Meyriat-Rignat.
Les participants ont été invités à travailler sur 3 thématiques : Aménagement du territoire & gouvernance ; Fonctionnalité des milieux ; Gestion quantitative de la ressource.
Les participants des ateliers étaient des acteurs du territoire, élus, services techniques des collectivités, usagers économiques et associatifs, services de l'Etat, associations environnementales.

En préparation des ateliers, une liste d'une soixantaine d'actions avait été établie en repartant de la stratégie d'adaptation : les actions issues des premiers temps des différentes pistes ont été reprises.
Ces actions ont été brièvement décrites et **il a été demandé aux participants de les hiérarchiser puis de travailler collectivement sur leur opérationnalisation.**
Les échanges ont également conduit à un regroupement de certaines actions.

Ensuite, une journée d'échanges spécifiques a été conduite avec le SR3A le 5 décembre 2024, en reparcourant l'échéancier des différentes actions.

Détail du déroulé des ateliers

Après un bref rappel sur le contenu de la stratégie d'adaptation, les participants ont été invités à **prioriser les actions pré-identifiées** par le bureau d'étude pour chaque thématique. Il s'agissait de prioriser en termes d'investissement financier et d'impact sur la réduction de vulnérabilité du bassin.

Dans un second temps, les participants ont été répartis en 4 **ateliers de travail qui ont chacun étudié 4 actions différentes** - en repartant de la hiérarchisation effectuée en plénière. Il était possible pour les participants de changer d'atelier entre chaque piste afin de sélectionner les thématiques à traiter.

Pour chaque action étudiée, il s'agissait de compléter au sein d'une fiche action :

- Le contenu de l'action
- Les maîtrises d'ouvrage et partenaires
- L'échéancier de travail
- La localisation de l'action
- Le positionnement du SR3A
- Les indicateurs de suivi
- Les pré-requis

Catégorie : **Introduction**

Les ambitions et pré-requis de l'adaptation

La stratégie d'adaptation repose sur plusieurs grands principes, priorités guidant l'adaptation.

Les priorités de la stratégie en termes d'adaptation :

>> Viser la sobriété de l'ensemble des usages de l'eau du bassin

La stratégie vise l'incitation de l'ensemble des usagers de l'eau à intensifier leurs efforts en matière de sobriété, en limitant leurs prélèvements et leur consommation d'eau, conformément aux objectifs du Plan Eau (2023), voire en allant au-delà. **La sobriété des usages de l'eau doit devenir une priorité de la politique de gestion de l'eau locale.** Pour cela, tous les usagers sont invités à optimiser l'usage des ressources et, si nécessaire, à modifier leurs pratiques pour s'adapter à la baisse de disponibilité des ressources, en particulier en été.

>> Prévoir des règles de partage de l'eau pour tous les usages

Différents usages mobilisent les ressources en eau sur le bassin de l'Ain aval. Les impacts du changement climatique sur les ressources en eau risquent d'aggraver les difficultés déjà rencontrées en termes de gestion de l'eau, avec des répercussions importantes sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, et sur l'ensemble des activités économiques et des usages qui en dépendent. Il devient essentiel d'adapter les usages à la diminution de la ressource, en particulier durant l'été, et **de prévoir des règles pour un partage de l'eau pour l'ensemble des usages de manière juste et concertée.** Ce partage pourra être abordé après quantification du volume disponible (étude volume prélevable) sur l'ensemble du bassin de l'Ain aval, en définissant les volumes prélevables par usage, et par saison. Il est également crucial de **renforcer la solidarité entre les différents usages** pour favoriser leur résilience ; et entre différents secteurs du bassin versant.

>> Favoriser l'infiltration des eaux

L'infiltration est le processus par lequel l'eau pénètre dans les sols et recharge les nappes. Au cours des dernières décennies, diverses interventions humaines ont réduit les capacités d'infiltration des sols et favorisé l'évacuation rapide des eaux pluviales vers les fossés et rivières, impactant le stockage de l'eau dans les sols et les nappes souterraines. Face aux impacts du changement climatique, **il devient impératif de renforcer les mesures permettant de favoriser l'infiltration de l'eau, de renforcer la perméabilité et la qualité des sols (agricoles et urbanisés) pour sécuriser les besoins en eau, et de préserver les fonctionnalités des milieux (forte relation nappes-rivières) et leur résilience face aux impacts du changement climatique.**

>> Améliorer la résilience des milieux aquatiques et humides face aux impacts du changement climatique

Au cours des dernières décennies, les milieux aquatiques et humides ont été fragilisés et rendus vulnérables au changement climatique par l'intervention humaine (ex. urbanisation, pollutions, altérations de la morphologie et de la continuité écologique, etc.). Ces altérations perdurent malgré les différentes interventions et l'implication de différents acteurs locaux. Le changement climatique participe à accélérer et à aggraver les processus de dégradation des écosystèmes à l'œuvre et présente une menace pour les services écosystémiques. **La stratégie souligne l'importance de préserver ou restaurer les milieux pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel, qu'ils atteignent (ou maintiennent) un bon état fonctionnel, leur permettant de continuer à rendre des services écosystémiques et de maintenir la capacité de ces écosystèmes à assurer les fonctions vitales pour la biodiversité.**

Catégorie : **Introduction**

Les points importants pour la traduction opérationnelle de la stratégie

En phase de stratégie, plusieurs conditions de mise en oeuvre ont été identifiées afin de garantir une application efficace et ambitieuse du plan d'action.

Adapter la gouvernance aux enjeux de l'adaptation

La mise en œuvre des actions de la stratégie nécessitera, pour qu'elle soit efficiente, de bien identifier le rôle et les implications de chacun des acteurs et partenaires du SR3A. En outre, il sera important de conserver la dynamique de la démarche Ain aval 2050 et de faire perdurer la coopération entre les acteurs pour permettre l'émergence d'un environnement propice à la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation.

La CLE du SAGE Ain Aval et Affluents est ainsi identifiée pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions, et veillera à la diffusion de la stratégie d'adaptation dans l'ensemble des plans et programmes.

Opter pour une gestion adaptative du bassin

La gestion adaptative est un mode de gestion souple et « pas à pas » reposant sur une démarche d'évaluation et d'ajustement en continu des mesures d'adaptation en fonction du développement des connaissances et de l'évolution des conditions socio-économiques (ADEME, 2018) et climatiques. Elle permet d'intégrer l'incertitude dans la programmation et dans la prise de décisions. Elle permet aux acteurs de garder une vision long terme.

Le présent plan d'actions est dimensionné pour la période 2025-2030, et n'intègre qu'une partie des éléments de la stratégie d'adaptation. Il conviendra, au regard de l'avancement de sa mise en œuvre et en repartant de la stratégie d'adaptation, de proposer une seconde version de plan en 2030.

Mobiliser les financements existants et trouver de nouveaux financements

Le nombre important d'actions identifiées dans le cadre de la stratégie Ain Aval 2050 nécessitera de trouver des financements conséquents et donc de nouvelles sources de financements pérennes afin de rendre économiquement possible l'adaptation au changement climatique. Pour cela, il semble indispensable à la fois de communiquer sur les modes de financements existants pour faciliter leur mobilisation et parfois de les faire évoluer pour répondre aux nouvelles problématiques. L'adaptation peut nécessiter un investissement initial conséquent qui n'est pas toujours rapidement mobilisable.

Sensibiliser aux enjeux de l'eau et mobiliser l'ensemble des acteurs et les élus

Sensibiliser l'ensemble des acteurs et des élus du bassin aux enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique est un élément central de l'opérationnalisation de la stratégie et le passage à l'action. En effet, l'appropriation des connaissances et des projets par le grand public est le gage d'une bonne mise en œuvre de stratégies d'adaptation et de modifications des comportements. L'axe 1 de la stratégie et du plan d'actions y est dédié.

Renforcer la maîtrise foncière

La question de la maîtrise foncière est un enjeu central pour la protection des ressources en eau, des milieux et pour la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des espaces agricoles et la gestion des risques. La maîtrise foncière au sens large est impérative pour la conduite de ces opérations : accès aux parcelles pour réaliser des travaux, servitudes de passage ou de sur-inondation, pertes de surface liées à la restauration de l'espace de mobilité d'un cours d'eau, ... L'action 2 du plan d'actions est dédiée à cette problématique et prévoit la définition d'une stratégie foncière à l'échelle du SR3A.

Catégorie : **Introduction**

La structure du plan d'actions

49 actions ont été intégrées dans le plan d'actions opérationnelles.

Pour chacune d'entre elles, une fiche précise :

- le contenu de l'action,
- l'échéancier de travail (par année),
- le niveau de priorité calendaire (un niveau fort signifie que l'action doit être mise en place le plus vite possible)
- les maîtrises d'ouvrage pilotant l'action et les partenaires associés,
- le rôle du SR3A dans la mise en place de l'action,
- le dimensionnement financier simplifié,
- la localisation de l'action,
- divers éléments d'évaluation,
- les prérequis pour sa mise en œuvre.

La piste d'adaptation dont l'action est issue est également précisée afin de faciliter un renvoi vers le document de stratégie.
Un tableau plus détaillé avec des éléments de dimensionnement et des indicateurs de suivi-évaluation ont été élaborés.

N° d'axe	Nom de l'axe d'adaptation	N° action	Nom de l'action
	Transversal	1	Renforcer la coordination des acteurs
		2	Elaborer une stratégie foncière
1	**Des élus et citoyens sensibilisés et conscients des enjeux de l'eau**	3	Elaborer un plan de communication autour de la démarche Ain aval 2050
		4	Pérenniser la démarche Ain aval 2050 et organiser le suivi
		5	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation
2	**Une gestion des ressources efficiente et territorialisée**	6	Acquérir des connaissances et suivre la ressource
		7	Actualiser et élargir l'étude volumes prélevables
		8	Intégrer dans le SAGE les priorités d'usage
		9	Etudier le recours aux eaux alternatives
		10	Mettre en place une nouvelle tarification de l'eau
3	**Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau**	11	Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'eau
		12	Renforcer le volet "eau et milieux" des documents d'urbanisme
		13	Intégrer le conditionnement de l'accueil de population et de l'aménagement du territoire aux ressources en eau disponibles dans les PLU(i)
		14	Limiter l'artificialisation des sols
4	**Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes**	15	Identifier les zones d'infiltration naturelle et recharge des nappes
		16	Lancer une étude de faisabilité de recharge maitrisée des aquifères
		17	Soutenir la plantation et l'entretien des haies et opérations d'hydraulique douce au travers un plan de restauration paysagère
		18	Identifier et hiérarchiser les espaces à désimperméabiliser et lancer des opérations
		19	Inciter à la généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et gérer l'eau pluviale à la parcelle
		20	Améliorer la perméabilité des sols agricoles
		21	Favoriser les prairies en bord de cours d'eau

Catégorie : **Introduction**

N° d'axe	Nom de l'axe d'adaptation	N° action	Nom de l'action
5	Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées	22	Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
		23	Préserver et restaurer la ripisylve
		24	Limiter le développement des EEE
		25	Mettre en place des actions de restauration et de gestion des zones humides
6	Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques	26	Accompagner techniquement les agriculteurs pour généraliser l'agroécologie
		27	Mettre en place des expérimentations (agroforesterie, ...)
		28	Rémunérer les agriculteurs pour services rendus
		29	Sécuriser l'abreuvement du bétail
		30	Sécuriser la production fourragère
		31	Développer les débouchés locaux
		32	Améliorer les connaissances des systèmes forestiers et adapter leur gestion
7	Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux	33	Financer du matériel et des dispositifs d'économie d'eau
		34	Inciter à l'utilisation domestique des eaux pluviales
		35	Réduire les consommations d'eau des collectivités
		36	Réduire les consommations d'eau des industries
		37	Améliorer l'efficience de l'irrigation
		38	Réguler la fréquentation des milieux sensibles et sensibiliser
8	Une alimentation en eau potable sécurisée	39	Connaitre et prioriser les usages dépendant de l'eau potable
		40	Généraliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et la gestion patrimoniale des réseaux
		41	Sécuriser la ressource en eau potable et prévenir les crises
9	Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux	42	Cartographier la vulnérabilité des ressources aux transferts polluants
		43	Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (levier SAGE)
		44	Engager des programmes de réduction des pollutions diffuses
		45	Elaborer des schémas d'assainissement (incluant un volet de gestion des eaux pluviales urbaines)
		46	Améliorer les performances des réseaux et systèmes d'assainissement
10	Une gouvernance et des solidarités renforcées.	47	Renforcer les solidarités au sein du bassin de l'Ain aval et l'identité de bassin
		48	Renforcer les échanges et la coordination amont-aval
		49	Prendre en compte les enjeux du fleuve Rhône

Catégorie : **Introduction**

Précisions concernant l'évaluation des actions

>> Niveau de priorité

La notion de priorité doit être comprise avant tout comme une priorité calendaire (c'est-à-dire une hiérarchisation des actions dans le temps, et non une évaluation de leur pertinence).

Faible	La mise en œuvre de l'action n'est pas ou peu prioritaire. Sa mise en œuvre pourra se faire à l'opportunité / dans un second temps.
Moyen	La mise en œuvre de l'action est moyennement prioritaire.
Fort	La mise en œuvre de l'action est prioritaire. Les efforts doivent se concentrer sur sa mise en œuvre.

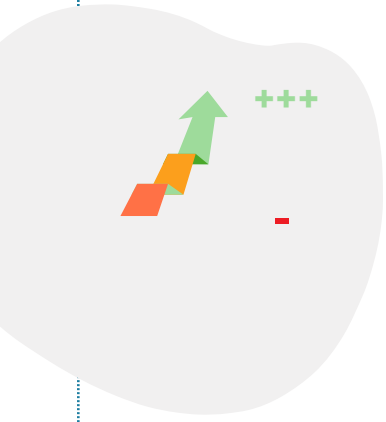

>> Efficacité en termes d'adaptation

La mesure permet plus ou moins de réduire la vulnérabilité du bassin.

>> Faisabilité

La mise en œuvre de l'action est plus ou moins facile.

>> Flexibilité

La mise en place de l'action peut plus ou moins être facilement réajustée. Elle met plus ou moins le territoire dans une trajectoire fixée sur le long terme.

>> Rapport coût-bénéfice

Le rapport coût bénéfice de l'action est plus ou moins intéressant.

>> Acceptabilité sociale

La mise en œuvre de la mesure est plus ou moins facile à faire accepter aux acteurs et habitants du bassin.

Catégorie : **Introduction**

Les documents des phases précédentes

Au cours des précédentes phases de l'étude, divers documents ont été produits. Certains éléments issus de ces documents ont été remobilisés lors de l'élaboration du plan d'actions.

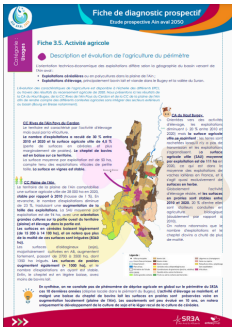

[Lien vers les fiches de diagnostic prospectif]

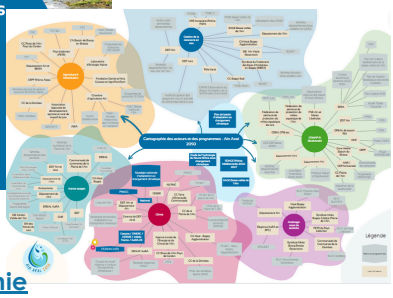

[Lien vers la cartographie des programmes et des acteurs]

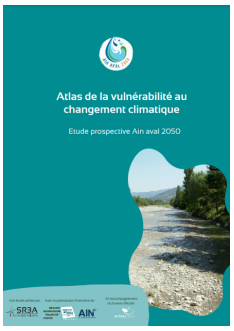

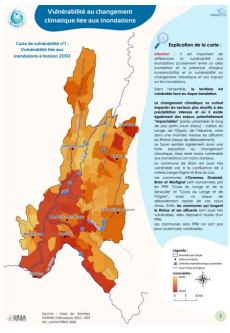

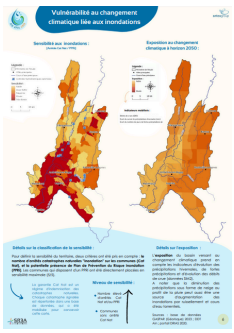

[Lien vers l'atlas de vulnérabilité au changement climatique]

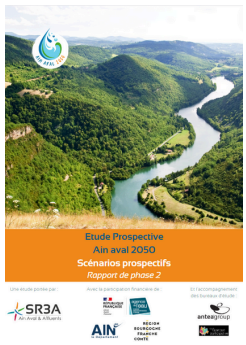

[Lien vers les scénarios prospectifs]

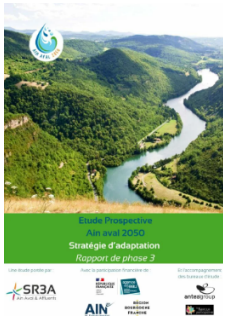

[Lien vers la stratégie d'adaptation]

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs

Plusieurs types d'indicateurs sont proposés pour le suivi de la démarche Ain aval 2050, avec la volonté de ne pas produire un tableau de bord trop imposant et faisant doublon avec les tableaux de bord existants.

Les indicateurs de progression

Pour le suivi des actions proposées dans le plan, **une série d'indicateurs de progression est proposée**. Ces indicateurs, subjectifs, ont pour objectif de suivre de manière simple l'évolution de la mise en œuvre des actions tout en ouvrant le débat et en permettant à l'ensemble des acteurs d'y répondre. La méthode d'évaluation proposée pour estimer l'évolution de chaque action est **une notation en 5 paliers**.

Note	Explication
1/5	Progrès mineur avec peu de mise en œuvre
2/5	Progrès, mais sans politique systématique et / ou engagement institutionnel
3/5	Engagement institutionnel atteint, mais réalisations incomplètes.
4/5	Réalisation importante mais avec des limites (capacités et ressources)
5/5	Réalisation complète avec un engagement soutenu et des capacités opérationnelles à tous les niveaux

En complément, et pour guider une évaluation participative de l'avancement de la démarche d'adaptation du bassin de l'Ain aval, une question évaluative par axe a été proposée.
En 10 questions qualitatives très synthétiques, il s'agit d'apprécier si le territoire est prêt à faire face aux impacts du changement climatique à horizon 2050.

Axe 1 *Une dynamique se développe-t-elle autour de la mise en œuvre d'actions pour adapter le bassin aux impacts du changement climatique ?*

Axe 2 *Les modalités, protocoles et indicateurs de gestion quantitative permettent-ils de préserver les milieux tout en satisfaisant du mieux possible les usages, dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau en période estivale ?*

Axe 3 *Les enjeux "eau et climat" s'imposent-ils dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire sur le bassin ?*

Axe 4 *Toutes les solutions permettant de renforcer l'infiltration de l'eau dans les sols et les nappes ont-elles été étudiées ?*

Axe 5 *Les opérations de restauration des milieux aquatiques permettent de reconquérir le bon état écologique et de réduire la vulnérabilité des écosystèmes au changement climatique ?*

Axe 6 *L'activité agricole est-elle adaptée aux évolutions climatiques en cours, tout en étant économiquement viable et à faible impact sur la ressource en eau et les milieux ?*

Axe 7 *Les efforts de sobriété engagés sont-ils suffisants pour permettre d'atteindre a minima les objectifs du Plan Eau (2023) ?*

Axe 8 *Les pistes de "solutions" engagées contribuent-elles à sécuriser l'approvisionnement en eau potable ?*

Axe 9 *Les initiatives de reconquête de l'état qualitatif des eaux portent-elles leurs fruits ?*

Axe 10 *L'organisation de la gouvernance permet-elle de faire face aux menaces du changement climatique et à ses impacts sur les ressources en eau ?*

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs territoriaux

Une série d'indicateurs complémentaires pourront être mobilisés pour suivre l'évolution du climat sur le bassin et les impacts sur les ressources en eau et les usages.

1.Evolution des températures de l'air
2. Evolution des précipitations
3. Evolution des sécheresses des sols
4. Evolution des sécheresses climatiques
5. Evolution des épisodes pluvieux "extrêmes"
6. Evolution des débits
7. Evolution du niveau des nappes
8. Evolution du respect du DOE
9. Evolution de la température de l'eau
10. Evolution des assecs
11. Evolution du nombre de communes ayant fait l'objet d'une coupure d'eau estivale
12. Evolution des activités touristiques
13. Evolution des rendements agricoles
14. Evolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles
15. Evolution de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines

Le choix de renforcer les stratégies d'adaptation (plus de moyens alloués, renforcement du levier réglementaire, etc.) sera dicté par les indicateurs de progressions des actions. Dans le cas où la progression stagne (si pas d'effet/avancée des indicateurs), et en cas de dégradation de l'état des milieux, il pourrait être intéressant que **les instances de gouvernance réfléchissent à adapter l'action et à revoir les étapes stratégiques**. Pour cela, elles pourront s'appuyer sur des points de "rupture" (subjectifs / qui s'imposeront au débat) à partir desquels le choix - politique - d'avoir recours à des mesures plus coercitives devient pertinent.

En synthèse, le choix d'infléchir la stratégie d'adaptation vers des mesures plus ambitieuses ou coercitives dépendra, d'une part de l'évolution des indicateurs de progression, et d'autre part de l'évolution des indicateurs territoriaux

Les indicateurs de suivi du plan d'adaptation

Plus classiques, ces indicateurs permettent de suivre l'avancement du plan d'adaptation, au travers la réalisation des actions listées dans le plan. Ils ont volontairement été réduits à 1 ou 2 indicateur(s) par action pour rendre le suivi plus facile. Les indicateurs des tableaux de bord du SAGE et autres plans et programmes sont par ailleurs plus exhaustifs et peuvent compléter le suivi.

>> Axe transversal :

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
1. Renforcer la coordination des acteurs	• Etat d'avancement du schéma de coopération
2. Elaborer une stratégie foncière	• Avancée du processus d'élaboration de la stratégie foncière • Nombre d'interventions foncières initiées sur la base de cette stratégie (une fois qu'elle est mise en œuvre).

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs

>> Axe 1 : Des élus et citoyens sensibilisés et conscients des enjeux de l'eau

*Question évaluative globale : **Une dynamique se développe-t-elle autour de la mise en œuvre d'actions pour adapter le bassin aux impacts du changement climatique ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
3. Elaborer un plan de communication autour de la démarche Ain aval 2050	• Nombre d'actions de communication Ain aval 2050 lancées par rapport au nombre d'action identifiées dans le plan (%)
4. Pérenniser la démarche Ain aval 2050 et organiser le suivi	• Part des actions identifiées dans le PAO mises en œuvre sur le bassin de l'Ain aval (%)
5. Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation	• Nombre d'actions de sensibilisation lancées par rapport au nombre d'action identifiées dans le plan (%)

>> Axe 2 : Une gestion des ressources efficiente et territorialisée

*Question évaluative globale : **Les modalités, protocoles et indicateurs de gestion quantitative permettent-ils de préserver les milieux tout en satisfaisant du mieux possible les usages, dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau en période estivale ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
6. Acquérir des connaissances et suivre la ressource	• Etat d'avancement de l'étude karst et du protocole de suivi
7. Actualiser et élargir l'étude volumes prélevables	• Etat d'avancement de l'étude VP
8. Intégrer dans le SAGE les priorités d'usage	• Etat d'avancement de la priorisation effective des usages
9. Etudier le recours aux eaux alternatives	• Nombre de projets de recours aux eaux alternatives
10. Mettre en place une nouvelle tarification de l'eau	• Etat d'avancement de la mise en place effective d'une nouvelle structuration de la tarification de l'eau

>> Axe 3 : Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau

*Question évaluative globale : **Les enjeux "eau et climat" s'imposent-ils dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire sur le bassin ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
11. Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'eau	• Nombre d'actions de sensibilisation et de formation réalisées ciblant les acteurs de l'aménagement du territoire
12. Renforcer le volet "eau et milieux" des documents d'urbanisme	• Prise en compte effective des enjeux "eau et climat" dans les documents d'urbanisme (% de SCoT le faisant)
13. Intégrer le conditionnement de l'accueil de population et de l'aménagement du territoire aux ressources en eau disponibles dans les PLU(i)	• Nombre de PLU(i) révisés ou en cours de révision intégrant le conditionnement de l'accueil de la population aux ressources en eau disponible
14. Limiter l'artificialisation des sols	• Evolution des surfaces artificialisées (%)

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs

>> Axe 4 : Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes

Question évaluative globale : ***Toutes les solutions permettant de renforcer l'infiltration de l'eau dans les sols et les nappes ont-elles été étudiées ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
15. Identifier les zones d'infiltration naturelle et recharge des nappes	• Etat d'avancement de l'élaboration d'une cartographie des zones d'infiltration et de recharge des nappes (ciblage précis)
16. Lancer une étude de faisabilité de recharge maitrisée des aquifères	• Nombre d'études de faisabilité de RMA lancées
17. Soutenir la plantation et l'entretien des haies et opérations d'hydraulique douce au travers un plan de restauration paysagère	• Avancée du processus d'élaboration du plan de restauration paysagère (%) • Evolution des linéaires de haies et d'ouvrages d'hydraulique douce
18. Identifier et hiérarchiser les espaces à désimperméabiliser et lancer des opérations	• Evolution des surfaces imperméabilisées (%) • Nombre de projets de désimperméabilisation mis en œuvre
19. Inciter à la généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et gérer l'eau pluviale à la parcelle	• Nombre de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales élaborés
20. Améliorer la perméabilité des sols agricoles	• Etat d'avancement des initiatives de conseil et d'expérimentation
21. Favoriser les prairies en bord de cours d'eau	• Evolution des surfaces de prairies en bordure de cours d'eau (RPG)

>> Axe 5 : Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées

Question évaluative globale : ***Les opérations de restauration des milieux aquatiques permettent-elles de reconquérir le bon état écologique et de réduire la vulnérabilité des écosystèmes au changement climatique ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
22. Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	• Evolution du nombre d'opérations de restauration et des linéaires restaurés • *Se référer aux indicateurs dans le contrat "Eau et Climat"*
23. Préserver et restaurer la ripisylve	• Evolution du nombre d'opérations de restauration et des linéaires restaurés • *Se référer aux indicateurs dans le contrat "Eau et Climat"*
24. Limiter le développement des EEE	• *Se référer aux indicateurs dans le contrat "Eau et Climat"*
25. Mettre en place des actions de restauration et de gestion des zones humides	• Evolution du nombre d'opérations de restauration et de la surface restaurée • *Se référer aux indicateurs dans le PGSZH*

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs

>> Axe 6 : Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques

Question évaluative globale : ***L'activité agricole est-elle adaptée aux évolutions climatiques en cours, tout en étant économiquement viable et à faible impact sur la ressource en eau et les milieux ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
26. Accompagner techniquement les agriculteurs pour généraliser l'agroécologie	• Etat d'avancement des initiatives de conseil (nombre de diagnostics d'exploitation....)
27. Mettre en place des expérimentations (agroforesterie, ...)	• Nombre de projets d'expérimentation mis en place sur le bassin
28. Rémunérer les agriculteurs pour services rendus	• Etat d'avancement de la mise en place du dispositif PSE • Montant mobilisé et nombre d'exploitations contractualisées en PSE
29. Sécuriser l'abreuvement du bétail	• Installation effective de nouveaux abreuvement aménagés (suite à l'inventaire des systèmes existants)
30. Sécuriser la production fourragère	• Etat d'avancement des initiatives de conseil et d'expérimentation
31. Développer les débouchés locaux	• Nombre d'initiatives lancées
32. Améliorer les connaissances des systèmes forestiers et adapter leur gestion	• Etat d'avancement des initiatives

>> Axe 7 : Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux

Question évaluative globale : ***Les efforts de sobriété engagés sont-ils suffisants pour permettre d'atteindre à minima les objectifs du Plan Eau (2023) ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
33. Financer du matériel et des dispositifs d'économie d'eau	• Evolution des ventes / subventions de matériel économes en eau • Evolution des consommations en eau par personne
34. Inciter à l'utilisation domestique des eaux pluviales	• Evolution des ventes / subventions de matériel de stockage de l'eau pluviale
35. Réduire les consommations d'eau des collectivités	• Nombre de plans de réduction des consommations
36. Réduire les consommations d'eau des industries	• Nombre de plans de sobriété hydrique lancés
37. Améliorer l'efficience de l'irrigation	• Evolution des consommations en eau à l'hectare
38. Réguler la fréquentation des milieux sensibles et sensibiliser	• Nombre d'opérations de sensibilisation menées sur les sites touristiques sensibles

Catégorie : **Introduction**

Les indicateurs

>> Axe 8 : Une alimentation en eau potable sécurisée

Question évaluative globale : ***Les pistes de "solutions" engagées contribuent-elles à sécuriser l'approvisionnement en eau potable ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
39. Connaitre et prioriser les usages dépendant de l'eau potable	• Evolution des initiatives (compteurs, prix de l'eau, ...) permettant de distinguer les différents usages domestiques de l'eau
40. Généraliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et la gestion patrimoniale des réseaux	• Etat d'avancement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP) du bassin
41. Sécuriser la ressource en eau potable et prévenir les crises	• Part de territoire (ou UDI) sécurisé

>> Axe 9 : Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux

Question évaluative globale : ***Les initiatives de reconquête de l'état qualitatif des eaux portent-elles leurs fruits ?***

Numéro et nom de l'action	Indicateur global de mise en oeuvre
42. Cartographier la vulnérabilité des ressources aux transferts polluants	• Etat d'avancement de la cartographie
43. Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (levier SAGE)	• *Se référer aux indicateurs SAGE*
44. Engager des programmes de réduction des pollutions diffuses	• Nombre de programmes de réduction des pollutions diffuses
45. Elaborer des schémas d'assainissement (incluant un volet de gestion des eaux pluviales urbaines)	• Etat d'avancement des schémas d'assainissement • Prise en compte effective des enjeux "eau pluviales urbaines" dans les schémas d'assainissement (% des schémas le faisant)
46. Améliorer les performances des réseaux et systèmes d'assainissement	• Mise en œuvre de travaux d'amélioration de performance des systèmes et des réseaux • *Se référer aux actions identifiées dans les schémas d'assainissement (à élaborer)*

>> Axe 10 : Une gouvernance et des solidarités renforcées

Question évaluative globale : ***L'organisation de la gouvernance permet-elle de faire face aux menaces du changement climatique et à ses impacts sur les ressources en eau ?***

Compte tenu des actions identifiées dans l'axe 10, aucun indicateur global de mise en œuvre n'a été définit.

Catégorie : **Introduction**

Glossaire

AAC	Aire d'Alimentation de Captage
ADABio	Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique
ADIA	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
AGEK	Association de Gestion des Espaces Karstiques
ALEC	Agence Locale de l'Energie et du Climat
ANC	Assainissement Non Collectif
ARS	Agence Régionale de Santé
ATD	Agence Technique Départementale
AuRA	Auvergne Rhône-Alpes
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chambre d'Agriculture
CAUE	Conseil Architecture Urbanisme Environnement
CCBS	Communauté de Communes Bugey sud
CCPA	Communauté de Communes Plaine de l'Ain
CEN	Conservatoire d'Espace Naturel
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CNR	Compagnie Nationale Rhône
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREA	Comité Régional de l'Enseignement Agricole
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOE	Débit d'Objectif d'Etiage
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EBF	Espace de Bon Fonctionnement
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EDF	Electricité De France
ENS	Espace Naturel Sensible
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPR	Réacteur pressurisé européen
EVP	Etude Volumes Prélevables
FD Chasse	Fédération Départementale de Chasse
FD Pêche	Fédération Départementale de Pêche
FREDON	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
FNE	France Nature Environnement
GBA	Grand Bourg Agglomération

Catégorie : **Introduction**

Glossaire

GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GEPU	Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
GRAIE	Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
ORE	Obligations Réelles Environnementales
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAO	Plan d'Actions Opérationnelles
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
PGSZH	Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides
PIPA	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNR	Parc Naturel Régional
PPT	Plan Pastoral de Territoire
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SEMA	Société d'Economie Montagnarde de l'Ain
SM PIPA	Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
SR3A	Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
STEP	STation d'EPuration
UD DREAL	Unité Départementale DREAL
VP	Volumes Prélevables
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZEC	Zone d'Expansion de Crue
ZPENS	Zones de Préemption des Espaces Naturels Sensibles
ZSAEP	Zones de Sauvegarde pour l'Alimentation en Eau Potable

PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN DE L'AIN AVAL

Version validée en COPIL - Janvier 2025

Une étude portée par :

SR3A Ain Aval & Affluents

Avec la participation financière de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE — RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ — AIN 01 le Département

Et l'accompagnement des bureaux d'étude :

anteagroup — La Fabrique participative

Axe d'adaptation transversal

Action 1 : Renforcer la diffusion des informations auprès des acteurs du bassin

Détails de l'action

Etablir deux documents qui vont permettre aux élus et acteurs de prendre connaissance rapidement en fonction de leurs problématiques et de leurs secteurs vers qui se tourner :

- un premier document aurait une fonction d'annuaire et permettrait de répertorier, en fonction du secteur, de la problématique, les interlocuteurs référents et les documents afférents.
- un second document présenterait la schématisation sous forme de logigrammes des process à suivre et du rôle de chaque interlocuteur en fonction de la problématique rencontrée.

Ces deux documents permettraient à de nouveaux élus de **gagner en rapidité d'acquisition et de clarifier les process, mais aussi de renforcer la coordination des acteurs pour éviter que certaines actions soient menées en doublon**.

Ce travail pourra être initié par le pôle stratégie du SR3A.

Il s'agirait aussi de disposer d'un serveur en ligne regroupant toutes les données et études disponibles.

Etapes de travail / Echéancier	Créer un groupe de travail de manière à avoir un outil clé en main post élections municipales 2026.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	tous les partenaires
Rôle du SR3A	SR3A s'occupe de la production des documents et de leur diffusion

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**

Faisabilité	++
Flexibilité	+++
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	+++

Prérequis	→ Identifier l'ensemble des acteurs. → S'appuyer sur la cartographie des plans-programmes et la mettre à jour.

Axe d'adaptation transversal

Action 2 : Elaborer une stratégie foncière

Détails de l'action

Il s'agit de définir une stratégie foncière globale à l'échelle du bassin de l'Ain aval, afin d'**identifier les secteurs à enjeu, les outils et les mécanismes fonciers mobilisables et d'engager un travail sur les financements des actions foncières**.

La stratégie foncière sera composée :

- D'une cartographie des secteurs à enjeux pour l'intervention foncière. Il s'agira de reprendre les priorisations existantes (études EBF, PGSZH, ...) et de les affiner le cas échéant.
- D'une identification, à partir du cadastre, des propriétaires ainsi que les biens vacants et sans maitres.
- D'une analyse des coûts et dimensionner les actions à conduire par les différents partenaires (SAFER, communes, département dans le cadre des ENS, ...).

Un **temps d'animation de la stratégie foncière sera nécessaire pour contacter les propriétaires**, sensibiliser les communes et les propriétaires, faire le relai avec les partenaires et assurer la veille des ventes (dimensionnement d'un poste d'animation SR3A).

L'animation foncière veillera à :

- Sensibiliser les communes aux enjeux des zones prioritaires afin qu'elles fassent remonter les informations lors des ventes, qu'elles se positionnent éventuellement au travers le droit de préemption environnemental et qu'elles appuient le SR3A lors des campagnes de sensibilisation en amont de travaux de restauration.
- Expérimenter le recours à certains outils fonciers.
- Mettre en place des outils de veille des ventes.
- Suivre l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie foncière pour chacune des structures, au travers le remplissage d'indicateurs annuels.

Différents outils fonciers pourront être mobilisés dans la stratégie : *lancer des conventions avec des organismes (SAFER, etc.) et des propriétaires ; mettre en place des DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ; mettre en place des servitudes pouvant comprendre des compensations financières auprès des riverains/agriculteurs ; achat de parcelles ; établissement d'ORE (Obligations Réelles Environnementales) ; mobilisation des ZPENS (Zones de Préemption des Espaces Naturels Sensibles) ; échanges de parcelles.*

Il ne doit pas y avoir d'automatisme dans le recours : un outil par rapport à un autre, **les choix sont à opérer au cas par cas**. L'achat de parcelle étant plus onéreux, il a vocation à être mobilisé en dernier recours ou sur des secteurs à enjeux particuliers. L'achat par les communes des parcelles en bord de cours d'eau peut néanmoins être encouragé.

Rappel des actions en cours > *les actions foncières sont actuellement réalisées à l'opportunité, il n'existe pas de stratégie établie à l'échelle du SR3A.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Consolider une carte de secteurs prioritaires permettant de préciser la stratégie d'intervention, en intégrant les cartes d'EBF, de zones humides patrimoniales, etc. Rencontrer et réunir les différents partenaires de la stratégie foncière. 2026 = Faire le lien avec le cadastre pour avoir une base de données des propriétaires. 2026 à 2030 = Lancer les différents types d'intervention sur les différents secteurs prioritaires (sensibilisation, conventionnement, échanges, acquisition, ...) et communiquer auprès des communes.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	Les communes : procéder à de l'acquisition Les DDT : conseil juridique Des géomètres pour identifier les propriétaires la SAFER et la chambre d'agriculture pour les parcellaires agricoles Les forestiers Le CEN La FD de pêche et de chasse, La CC. de la Plaine de l'Ain, L'EPFL Les notaires
Rôle du SR3A	Pilotage de la stratégie foncière et établissement des secteurs prioritaires

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Priorités d'actions établies à partir des connaissances du SR3A (études EBF, PGSZH, …)

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+**

Acceptabilité sociale	+

Prérequis	→ Prévoir une animation dédiée à l'élaboration de la stratégie foncière → Se rapprocher de partenaires fonciers pour un accompagnement (ex. SAFER) → Prévoir de la sensibilisation et de la communication auprès des propriétaires et des différentes structures

Axe d'adaptation 1 - Des élus et citoyens sensibilisés et conscients des enjeux de l'eau
Piste d'adaptation 1.1 - Poursuivre l'animation et la communication autour de la démarche Ain aval 2050

Action 3 : Elaborer un plan de communication autour de la démarche Ain aval 2050

Détails de l'action

Une stratégie de communication spécifique autour de la démarche Ain aval 2050 et centrée sur les enjeux de l'adaptation des territoires est à construire avec l'ensemble des acteurs locaux investis sur cette thématique. Il s'agira d'identifier en amont les différents publics ciblés et d'adapter les différents moyens de communication mobilisables ainsi que les objectifs. Les relais de communication sont également à identifier (ex : département, communes, EPCI), et la production doit être centralisée par le SR3A pour plus de lisibilité.

Les 3 axes de cette stratégie pourront être les suivants :

- **Communiquer sur la stratégie d'adaptation et sur le plan d'action** ainsi que sur l'impératif de l'adaptation au changement climatique *(exemples : organisation de séminaires, présentation de retours d'expériences, mise en avant des initiatives issues de la démarche, chantiers participatifs, pièces de théâtre ...) ;*
- **Communiquer sur les démarches et initiatives en cours** sur le bassin de l'Ain (et à l'extérieur) et mettre en avant les bénéfices et intérêts d'agir pour encourager une plus grande implication (*exemples : Mettre à jour la cartographie des plans-programmes-acteurs du bassin, mettre en valeur les initiatives locales pour l'adaptation du bassin, communiquer sur les retours d'expériences positifs qui ont découlé de la stratégie d'adaptation, etc.).*
- **Définir des leviers de communication visant les élus**. Il s'agira d'identifier les moyens et leviers pour faciliter leur mobilisation, les inciter à participer au suivi de la démarche et à mettre en place des actions pour l'adaptation de leur commune.

Il pourra être intéressant de mettre en place un tableau de bord pour suivre les actions menées, définir des indicateurs de réussite et identifier les publics cibles par action.

Rappel des actions en cours > *Le SR3A dispose d'un ETP dédié à la communication et d'un plan de communication global. D'autres acteurs du territoire communiquent sur l'adaptation au changement climatique et sur les enjeux de l'eau.*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Elaborer la stratégie de communication multipartenaires. 2026 - 2027 = Présentation de la démarche auprès des comités syndicaux (élus). Communication auprès des usagers et écoles. 2027-2030 = Communication sur l'avancée des différentes actions d'Ain aval 2050 auprès des élus et usagers et mise en œuvre globale du plan de communication.

Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	Département, CEN, EPCI, communes…
Rôle du SR3A	SR3A s'occupe de la production de contenus de communication sur la démarche

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+++**
Flexibilité	**+++**
Rapport coût-bénéfice	**+++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Identifier au préalable les publics cibles pour pouvoir adapter la communication

Axe d'adaptation 1 - Des élus et citoyens sensibilisés et conscients des enjeux de l'eau
Piste d'adaptation 1.1 - Poursuivre l'animation et la communication autour de la démarche Ain aval 2050

Action 4 : Animer la démarche Ain aval 2050 et organiser le suivi

Détails de l'action

Il s'agit de **poursuivre l'animation de la démarche Ain aval 2050, en définissant des indicateurs de suivi, d'évaluation de la démarche et en effectuant un suivi régulier à partir d'un tableau de bord**. Ce suivi pourra être effectué par la CLE Ain aval et affluents.

L'animation de la démarche est essentielle et nécessite un poste spécifique.

L'un des enjeux prioritaires tient en l'implication des élus dans la gouvernance et le suivi de la démarche : il s'agit de les intégrer au sein d'instances de suivi et les inciter à se positionner sur les actions. Ensuite, il faudra assurer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre d'actions. Cet accompagnement pourra venir de différents acteurs/organismes, selon les besoins identifiés et les sollicitations.

Rappel des actions en cours > *la démarche Ain aval 2050 est animée et coordonnée par le SR3A durant la phase d'élaboration (2023-2025).*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = identifier la structure de suivi de la mise en œuvre de la démarche. Informer et rencontrer l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre d'actions du plan d'adaptation. Identifier l'animation du plan d'action au SR3A. 2026 = 1ère évaluation de l'avancement du PAO Ajouter qu'il faut prévoir un temps d'échange avec tous les partenaires et MO du PAO. *Les échéances de révision seront à définir collectivement selon les avancées de la mise en place des actions.*
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	tous les partenaires
Rôle du SR3A	Meneur, animateur de la démarche et de son suivi

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**+++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Prévoir un poste dédié au suivi et à l'animation du plan d'action → Travailler de concert avec l'ensemble des acteurs → Mise en place d'un tableau de bord de suivi d'actions disponible en ligne et partagé avec les acteurs, à articuler avec l'animateur du contrat Eau et Climat → Prévoir des temps d'évaluation collectifs des actions engagées → Impliquer les élus

Axe d'adaptation 1 - Des élus et citoyens sensibilisés et conscients des enjeux de l'eau
Piste d'adaptation 1.2 - Renforcer l'éducation et la sensibilisation des citoyens du bassin aux enjeux de l'eau

Action 5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation

Détails de l'action

Un plan de sensibilisation aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatique est à déployer. Il pourra s'intégrer dans un plan plus global du SR3A.

Le plan pourra être divisé en différents volets : *sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le bassin (grand cycle de l'eau, …), sensibiliser aux économies d'eau pour l'ensemble des usagers, sensibiliser à la gestion et à la récupération des eaux pluviales pour l'ensemble des usagers, sensibiliser aux rôles des milieux aquatiques et humides et à l'impératif de leur préservation, sensibiliser sur la qualité de l'eau, etc...* Cette organisation permettra de fixer des objectifs adaptés à chaque enjeu.

Le plan devra **définir des objectifs précis, identifier les publics cibles, les supports et moyens de communication**. Le plan de sensibilisation est l'occasion d'imaginer des actions plus ambitieuses en matière d'éducation et de sensibilisation.

Des actions spécifiques à l'implication citoyenne sur les sujets de l'eau pourront être explorées.

Rappel des actions en cours > *Beaucoup d'acteurs assurent d'ores et déjà des actions de sensibilisation, dont le SR3A. L'objectif est de mutualiser les interventions, d'identifier celles qui donnent le plus de résultat et de répartir les différents types d'actions.*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = élaboration partenariale d'un plan de sensibilisation aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau, les milieux et les usages. 2027 - 2030 = mise en œuvre du plan.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	syndicats AEP, ALEC 01, Chambres consulaires, EPCI, associations, …
Rôle du SR3A	Pilote et coordonnateur des actions

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+++**
Flexibilité	**+++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Adapter les actions de sensibilisation aux différents publics cibles → Ne pas démultiplier les démarches de sensibilisation identiques

Axe d'adaptation 2 - Une gestion des ressources efficiente et territorialisée
Piste d'adaptation 2.1 - Connaitre le fonctionnement de toutes les ressources et redéfinir les volumes prélevables

Action 6 : Acquérir des connaissances et suivre la ressource

Détails de l'action

L'objectif est de **connaitre finement le fonctionnement de l'ensemble de l'hydrosystème de l'Ain aval, afin de déterminer les volumes mobilisables, les périodes à risque et de quantifier l'évolution future des ressources souterraines**.
L'amélioration des connaissances permettra d'affiner l'évaluation des volumes prélevables, et sera à poursuivre par la suite. Une partie importante de l'amélioration des connaissances sera permise par la conduite d'une étude d'état des connaissances sur le domaine karstique du bassin, lancée en 2025 par le SR3A.

Les points suivants ont été identifiés et seront en partie traités dans cette étude :

- **Bancarisation des connaissances disponibles** (bilan : suivi des captages, traçages, projet DRyVER) et mise en place de suivis de l'évolution des prélèvements
- **Mise en place de suivis complémentaires de la ressource** (instrumentation de sources, ...) notamment sur le secteur karstique
- **Cartographie des écoulements et des zones de stockage dans les karsts.**

En complément, il sera également possible de **proposer des suivis participatifs**, par exemple sur le tarissement des sources et des fontaines communales.

Rappel des actions en cours > *L'étude d'amélioration des connaissances sur le karst, lancée en 2025 par le SR3A, permettra d'améliorer les connaissances sur ce secteur, ainsi que le bilan du PGRE.*

Etapes de travail / Echéancier	2025-2026 = l'étude Karst devrait répondre à une partie des points cités sur les aspects quantitatifs. En parallèle il faudra travailler sur la collecte des données de prélèvement, soit en interne SR3A soit dans le cadre de l'étude volumes prélevables. 2026-2027 = mettre en place un réseau de suivi sur les secteurs à enjeux et orphelins en suivi.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	tous les partenaires

Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Plutôt sur le secteur karstique pour le fonctionnement global de l'hydrosystème. Les connaissances peuvent aussi être améliorées sur les petits cours d'eau.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Terminer le bilan du PGRE du la Basse Vallée de l'Ain → Coopérer avec les différents acteurs du bassin (transmission des données, résultats d'études, bilan des actions menées…).

Axe d'adaptation 2 - Une gestion des ressources efficiente et territorialisée
Piste d'adaptation 2.1 - Connaitre le fonctionnement de toutes les ressources et redéfinir les volumes prélevables

Action 7 : Actualiser et élargir l'étude volumes prélevables

Détails de l'action

La révision de l'étude volume prélevables devra élargir le périmètre de travail en couvrant l'ensemble du SR3A (possibilité de réaliser une "étude à tiroirs" ne nécessitant pas la définition de VP sur tous les bassins et avec des "focus" sur les zones en tension).

L'étude devra permettre d'**approcher une quantification de la ressource mobilisable, et d'identifier les besoins des milieux et des usages sur l'ensemble des affluents de l'Ain**.

En ce qui concerne la nappe alluviale, une **mise à jour du modèle** permettra de prendre en compte les effets du changement climatique et d'intégrer les chroniques de données des 10 dernières années, afin d'affiner l'estimation des volumes prélevables. **Ces volumes devront être répartis entre usages au travers d'un travail de vulgarisation et de concertation important**.

Enfin, une dernière étape de **traduction des volumes prélevables par ressource à une échelle valorisable par les documents d'urbanisme et les schémas AEP** est à ajouter.

Rappel des actions en cours > *Une étude volumes prélevables a été conduite sur le périmètre de la basse vallée de l'Ain en 2011-2013, comprenant une modélisation de la nappe alluviale de l'Ain. Les actions permettant l'atteinte des volumes prélevables sont détaillées dans le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau), en cours de mise en œuvre et de bilan mi-parcours.*

Etapes de travail / Echéancier	Etude à lancer rapidement, car importante pour objectiver les contraintes sur l'aménagement du territoire et pour communiquer. 2025-2026 = - Réactualisation de l'étude dans la basse vallée de l'Ain - Opportunité d'une étude VP à rediscuter une fois l'étude d'amélioration des connaissances sur le karst réalisée En préalable, collecter les études et données locales auprès des communes et gestionnaires AEP. Lors de la rédaction du SAGE (ou révision partielle) : intégrer les VP dans les documents du SAGE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A

Partenaires techniques	tous les partenaires
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le périmètre du SR3A

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Terminer le bilan du PGRE de la Basse Vallée de l'Ain. → Elaborer un REX sur la précédente étude VP pour en tirer des enseignements. → Réalisation de l'étude d'amélioration des connaissances sur les karsts. → Collecter les données et études locales auprès des communes et des gestionnaires AEP puis les bancariser → Efforts de concertation et de communication des étapes et des résultats de l'étude aux différents acteurs du bassin.

Axe d'adaptation 2 - Une gestion des ressources efficiente et territorialisée
Piste d'adaptation 2.2 - Prévoir une priorisation des usages de l'eau

Action 8 : Intégrer dans le SAGE les priorités d'usage

Détails de l'action

Suite aux résultats de l'étude volumes prélevables conduite sur l'ensemble du périmètre et en vue d'anticiper la raréfaction de la ressource, il faudra **opérer des choix stratégiques là où la satisfaction de tous les usages ET des besoins des milieux n'est pas possible**. **L'objectif est d'anticiper les restrictions d'usages et de s'adapter en amont.**
Les réflexions et échanges autour de la priorisation des usages pourront se tenir à l'échelle du sous bassin versant, afin de bien tenir compte des spécificités locales et de concerter avec les bons acteurs.
Des critères de priorisation devront être définis en concertation et pourront varier selon les territoires. Des débats locaux pourront être organisés, impliquant tous les usagers de l'eau, y compris les citoyens, l'ensemble des élus locaux, ainsi que les acteurs de l'aménagement du territoire, car les enjeux dépassent la sphère de l'eau et touchent également à l'aménagement du territoire, à l'emploi, au cadre de vie,...

Les réflexions sur la priorisation des usages sont à mener dans un même temps que celle de la répartition des volumes maximums prélevables.

Rappel des actions en cours > *le SAGE Ain Aval et Affluents est en cours d'élaboration. La répartition des volumes prélevables sur le secteur de la basse vallée de l'Ain est par ailleurs détaillée dans le PGRE en cours de mise en œuvre.*

Etapes de travail / Echéancier	Pas avant 2027-2028
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A, CLE Ain Aval et Affluents
Partenaires techniques	tous les partenaires
Rôle du SR3A	Structure porteuse de la CLE

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	+
Flexibilité	-
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	-

Prérequis	→ Efforts de communication des résultats de l'étude volumes prélevables → Prévoir des temps de concertation et de travail avec les différents acteurs locaux

Axe d'adaptation 2 - Une gestion des ressources efficiente et territorialisée
Piste d'adaptation 2.3 - Etudier la mobilisation de ressources en eau alternatives

Action 9 : Etudier le recours aux eaux alternatives

Détails de l'action

La notion de "mobilisation des ressources en eau alternatives" regroupe un panel de possibilités à explorer ou à connaître. La stratégie identifie ces actions comme des compléments aux efforts de sobriété indispensables à l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique.

- La récupération des eaux pluviales en aval des toitures, des eaux pluviales de ruissellement sur chaussée,... différentes initiatives existent et concernent à la fois les particuliers, les collectivités, etc ;
- La réutilisation des eaux usées traitées (REUT), en sortie de station d'épuration ;
- La réutilisation des eaux grises sortant des douches, lave-linges, lavabos, etc ;
- La réutilisation des eaux issues de process industriels.

En second temps d'adaptation, le stockage en surface des eaux pluviales (retenues collinaires) pourra être étudié. C'est une solution qui pourra répondre à des enjeux de sécurisation de certaines activités comme l'abreuvement du bétail, le maraichage ou l'industrie. Il faudra, en amont du lancement des projets, évaluer les impacts sur les aspects qualitatifs et quantitatifs. L'infiltration des eaux dans les sols est une priorité sur le bassin.

Rappel des actions en cours > *quelques projets de petits stockages et de réutilisation d'eau usée pour arrosage de stade. Le Département de l'Ain mène une étude sur la pertinence de la REUT sur les différents secteurs de son territoire (2024-2025).*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = ces sujets sont à traiter à l'opportunité
Niveau de priorité (calendaire)	**Faible**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Syndicats AEP et Assainissement
Partenaires techniques	Département, SEMA, CA01
Rôle du SR3A	suivi externe, appui technique au besoin

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin. Priorité sur les territoires vulnérables

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	-
Flexibilité	-
Rapport coût-bénéfice	-
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ Evolution de la réglementation → Connaitre le fonctionnement de la ressource (étude volumes prélevables) → Identifier les différentes possibilités sur le territoire et les tester

Axe d'adaptation 2 - Une gestion des ressources efficiente et territorialisée
Piste d'adaptation 2.4 - Adapter le prix de l'eau pour limiter les consommations

Action 10 : Mettre en place une nouvelle tarification de l'eau

Détails de l'action

L'objectif est de réviser la structure tarifaire pour favoriser à la fois la baisse des consommations individuelles et le recouvrement des coûts de fonctionnement et d'investissement. Peu étudié sur le bassin, il s'agit d'encourager les études puis les évolutions sur la structuration du prix de l'eau, avec 3 pré requis importants :

1 - Bien connaitre la répartition des usages et consommations
La révision d'une structure tarifaire nécessite de bien connaitre les consommations des différents groupes d'usagers. Un temps de collecte des données et d'étude des consommations est donc nécessaire.

2 - Bien connaitre les coûts du service
L'évolution de la structure tarifaire doit permettre de réduire les consommations aux périodes critiques de l'année mais ne doivent pas mettre en péril le financement du service de l'eau potable.

3 - Explorer des structures tarifaires adaptées aux enjeux du territoire, à scénariser
Les gestionnaires d'eau potable doivent être accompagnés dans ces réflexions, cela peut notamment être le rôle du département.

Rappel des actions en cours *> pas d'action en cours, sachant que la prise de compétence "eau potable" à l'échelle des EPCI est en cours ou en projet, mais n'est plus obligatoire au vu de la loi du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement .*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Communiquer auprès des EPCI, diffuser des retours d'expérience et les accompagner pour l'étude de l'évolution des structuration tarifaire. 2026 - 2030 = Acquérir les données et connaissances nécessaires du côté des EPCI et syndicats d'eau potable, tester des scénarios d'évolution de structuration tarifaire.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI et élus
Partenaires techniques	SR3A, syndicats AEP

Rôle du SR3A	accompagner

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Récolter les éléments disponibles auprès des EPCI lors des études de transfert de compétences. → Connaitre la répartition des usages et des consommations (étude volumes prélevables). → Se rapprocher et coopérer avec les structures compétentes en matière d'approvisionnement en eau potable (connaitre le coût du service et réalisation de scénarios). → Point de vigilance sur l'acceptabilité auprès des habitants du bassin. → Se renseigner sur les REX de collectivités ayant adapté leur mode de tarification.

Axe d'adaptation 3 - Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau
Piste d'adaptation 3.1 - Favoriser le partage de connaissances et les coopérations entre les acteurs "eau" et "aménagement du territoire"

Action 11 : Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'eau

Détails de l'action

La prise en compte des enjeux liés à l'eau et à l'adaptation au changement climatique passe par une meilleure coopération avec les acteurs de l'aménagement du territoire ainsi qu'une meilleure formation de ces acteurs.

Il s'agit notamment de :

- **Améliorer la communication et le partage de connaissances entre élus "eau" et "aménagement"** (Des réunions, formations, groupes de travail, visites de projets innovants peuvent être initiés. Les études EBF peuvent être des supports de communication ;
- **Faire connaitre le SR3A et la CLE Ain Aval et Affluents et multiplier les échanges avec les acteurs de l'aménagement** ;
- **Impliquer les élus et renforcer leur assiduité** au sein des instances ;
- **Former et renforcer les compétences des urbanistes et services instructeurs** : proposer des veilles techniques et des échanges d'expériences ;
- **Initier des formations et les renouveler** ;
- **Inclure les acteurs de l'eau le plus en amont possible dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme**, afin qu'ils intègrent des règles de gestion de l'eau plus contraignantes ;
- **Organiser un forum "quel urbanisme pour demain ?"** Il faudra une action forte et très relayée ;
- Relayer les informations dans des évènements plus globaux (du département etc.).

Rappel des actions en cours > *Accompagnement du SR3A et de la CLE et échanges avec certaines collectivités dans le cadre de travaux SCoT et PLU(i), mais non généralisé à l'ensemble du territoire.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Lister tous les acteurs de l'aménagement et créer une liste de diffusion et centre de partage des documents (PLU, SCoT mais aussi services d'urbanisme, bureaux d'étude, architectes, ...). Réaliser une plaquette de communication sur le SR3A et le SAGE à destination des acteurs de l'aménagement. Création d'un groupe de travail constitué de la DDT/CLE/CAUE. 2026 = Cibler les nouveaux élus post élections (à organiser en collaboration avec les structures en charge de l'urbanisme). 2026 - 2030 = Formations et information continue (dans le cadre du SAGE, et de la commission dédiée à l'aménagement du territoire).

	Ces formations doivent être organisées à l'échelle des EPCI (aller sur place).
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	Services de l'Etat CLE ADIA (Agence Dept d'Ingénierie de l'Ain) SCoT CAUE
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Prévoir du temps d'animation pour accompagner les acteurs et les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans la compréhension des enjeux de l'eau et de l'adaptation → Renforcer la mobilisation et l'implication des élus du bassin

Axe d'adaptation 3 - Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau
Piste d'adaptation 3.1 - Favoriser le partage de connaissances et les coopérations entre les acteurs "eau" et "aménagement du territoire"

Action 12 : Renforcer le volet "eau et milieux" des documents d'urbanisme

Détails de l'action

L'adaptation aux impacts du changement climatique implique une meilleure intégration d'un volet "eau" dans les documents d'urbanisme (Alimentation en Eau Potable, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, zones humides, haies…).

Les points suivants doivent notamment être pris en compte :

- Prendre en compte les espaces de bon fonctionnement (cartographies) dans les documents d'urbanisme ;
- Sanctuariser les éléments paysagers permettant de limiter le ruissellement ;
- Intégrer les besoins en eau potable et en assainissement ;
- Préserver la qualité des eaux ;
- Préserver les zones humides ;
- Intégrer la notion de bassin versant dans les SCoT ;
- Intégrer la notion d'adaptation 2050 dans les SCoT et PLUi.

En parallèle, **des actions de sensibilisation / formation des acteurs de l'aménagement du territoire aux enjeux de l'eau pourront être lancées selon les besoins identifiés**. Un guide "SAGE & urbanisme" pourra être transmis aux différentes structures pour aider lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.

Rappel des actions en cours > *Accompagnement du SR3A, de la CLEet échanges avec certaines collectivités dans le cadre de travaux SCoT et PLU(i), mais non généralisé à l'ensemble du territoire. Projet d'un volet ambitieux dans le futur SAGE Ain aval et affluents et mise en place d'une commission thématique "eau et aménagement du territoire".*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Communiquer auprès des EPCI et chargés de projet SCoT et PLUi, diffuser des guides / des bonnes méthodes / des plateformes, et lancer la commission "aménagement" du SAGE. 2027 = Diffuser le volet stratégique du SAGE à destination des SCoT / PLUi ou à minima diffuser un guide "SAGE & urbanisme"
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A, EPCI, Communes, structures porteuses de SCOT

Partenaires techniques	CAUE, DDT, CLE
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Prévoir du temps d'animation pour accompagner les acteurs et les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans la compréhension des enjeux de l'eau et de l'adaptation → Veiller à la prise en compte dans les documents d'urbanisme des dispositions / règles du SAGE → Transmettre les données actualisées (SAGE et EVP) et communiquer sur les bonnes pratiques (intégration "clé en main") → Communiquer auprès des services d'urbanisme les résultats de l'étude volumes prélevables → Veiller à l'articulation du calendrier des démarches de planification de la gestion de l'eau et les documents d'urbanisme → Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (bureaux d'études en urbanisme, ...) aux enjeux de l'eau

Axe d'adaptation 3 - Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau
Piste d'adaptation 3.2 - Conditionner l'aménagement du territoire aux ressources en eau disponibles

Action 13 : Intégrer le conditionnement de l'accueil de population et de l'aménagement du territoire aux ressources en eau disponibles dans les SCoT et les PLU(i)

Détails de l'action

Il faudra **veiller à décliner les résultats de l'évaluation des volumes prélevables à l'échelle des EPCI / SCoT et PLUi** (Voir action 9). Ce travail est indispensable afin que **les volumes prélevables soient traduits en termes de capacités d'accueil des territoires dans les documents d'urbanisme et que les enjeux des études quantitatives soient bien pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire**.

En repartant du calcul des capacités d'accueil des territoires, il s'agira de **conditionner l'accueil de population et des activités à la disponibilité de la ressource en eau / aux stratégies d'économie d'eau**. Le PLU(i) est une échelle locale cohérente pour planifier le conditionnement de l'accueil de population et de l'aménagement du territoire aux ressources en eau disponibles.

Rappel des actions en cours *> Pas d'action spécifique identifiée.*

Etapes de travail / Echéancier	2027-2028 = résultats des évaluations de volumes prélevables, à partager auprès de tous les EPCI. Intégrer les résultats de l'EVP dans le SAGE (lors de l'élaboration ou de la révision partielle). 2028-2030 = calcul des capacités d'accueil dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi).
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI ou communes
Partenaires techniques	SR3A, DDT, OFB, CLE, ARS
Rôle du SR3A	Transmettre et expliciter les résultats des études volumes prélevable

Dimensionnement financier	**€**

Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant. Priorité sur les territoires vulnérables.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Décliner les résultats de l'évaluation des volumes prélevables à l'échelle des EPCI / SCoT / PLUi → Communiquer les résultats de l'étude Volumes Prélevables → Prévoir du temps d'animation pour accompagner les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans la compréhension des enjeux et prévoir des éléments "clé en main" à intégrer aux documents d'urbanisme → Sensibiliser les élus → Renforcer la cohérence et le dialogue entre les services (services de l'eau, de l'urbanisme,...)

Axe d'adaptation 3 - Aménager le territoire en cohérence avec les ressources en eau
Piste d'adaptation 3.3 - Encadrer et limiter l'artificialisation des sols

Action 14 : Limiter l'artificialisation des sols

Détails de l'action

Les politiques d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols, permettent d'éviter une dégradation des conditions hydriques induites par une trop forte imperméabilisation des sols. Ces actions s'inscrivent dans l'objectif général du "zéro artificialisation nette".

Cette action comprend les éléments suivants :

- Identifier et prioriser les zones à enjeu "artificialisation", dans le cadre de l'objectif ZAN ;
- Faire évoluer les documents et règles d'urbanisme ;
- Lancer des opérations de requalification de bâtiments et surfaces existantes pour limiter l'artificialisation des sols ;
- Mettre en place un fond de compensation.

Cette action **dépend de la direction qui sera donnée aux politiques locales d'aménagement du territoire et des choix portés par les élus. Le SR3A et ses partenaires pourront accompagner les acteurs de l'aménagement et renseigner sur les liens entre artificialisation des sols et cycle de l'eau.**

Rappel des actions en cours > *Politiques et réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Le PAPI porté par le SR3A prévoit de cartographier l'imperméabilisation en tant que facteur participant au risque inondation.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = Actions d'information et de sensibilisation Le cadre des révisions de SCOT et PLUi seront des opportunités de sensibilisation sur ces sujets. La cartographie des zones à enjeu ruissellement (et infiltration) pourront être des supports (action 15). 2027 = Réflexion sur la mise en place d'un fond de compensation, dans le cadre par exemple de la mise en œuvre du SAGE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI
Partenaires techniques	PIPA + associations industrielles et d'entreprises Syndicats AEP CAUE et Agence d'ingénierie Départementale SR3A

Rôle du SR3A	Sensibilisation / information en lien avec l'action 13

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Les secteurs du bassin à fort taux d'artificialisation : la plastic valley, l'aval du bassin, le secteur d'implantation des futurs EPR. Les secteurs à enjeu pour l'infiltration.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**-**
Acceptabilité sociale	**+/-**

Prérequis	→ Prévoir du temps d'animation pour accompagner les services d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans la compréhension des enjeux et prévoir des éléments "clé en main" à intégrer aux documents d'urbanisme. → Communiquer sur les dispositions et règles du SAGE sur l'aspect "artificialisation". → Coopérer avec les services et acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour identifier les zones à enjeux. → Renforcer la sensibilisation sur les enjeux "artificialisation des sols", notamment auprès des élus.

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.1 - Restaurer les fonctionnalités naturelles de recharge de nappes

Action 15 : Identifier les zones d'infiltration naturelle et recharge des nappes

Détails de l'action

Agir sur les fonctionnalités naturelles de recharge des nappes participera à la restauration ou au maintien du bon état quantitatif des masses d'eau, et renforcera leur résilience ainsi que celle des usages et des milieux face aux impacts du changement climatique.

Pour mieux prioriser les actions, il est important de **cibler les secteurs à forte capacité d'infiltration**. L'ensemble de la zone de la nappe de la plaine de l'Ain est consernée, mais un ciblage plus précis est nécessaire sur les autres secteurs, notamment karstiques.

Ce travail permettra d'identifier, de protéger voire d'aménager ces zones, en lien avec les actions de l'axe 3 et les autres actions de cet axe.

Rappel des actions en cours *> Etude des zones de recharge et des aires d'alimentation prévue dans le cadre de l'étude karst conduite par le SR3A en 2025. Dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI : cartographie des ruissellements prévue.*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = réaliser une carte à mettre à disposition des EPCI / chargés de mission de SCoT et PLUi en reprenant les résultats de l'étude karst, et en considérant l'ensemble de la zone de la nappe de l'Ain (reprendre les cartographies de l'ancienne étude volume prélevable).
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	BRGM, AGEK / spéléologues, Pôle Karst, AERMC, CA, Syndicats AEP
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	+
Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	+

Prérequis	→ Mobiliser les résultats de l'étude karst (et de l'étude Volumes Prélevables)

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.1 - Restaurer les fonctionnalités naturelles de recharge de nappes

Action 16 : Lancer une étude de faisabilité de recharge maitrisée des aquifères

Détails de l'action

La recharge ou la réalimentation maîtrisée (RM) d'un aquifère consiste à introduire, de manière volontaire et maitrisée, de l'eau dans une nappe pour augmenter sa recharge naturelle. L'objectif est généralement d'**augmenter la recharge en période hivernale et printanière afin de disposer d'une ressource plus abondante en période estivale**. Il s'agit d'une réponse d'adaptation à la baisse de la disponibilité de la ressource estivale en climat futur.

Pour cela, il est nécessaire de bien connaitre :

- **Les temps de transfert** de l'eau au sein de la nappe, d'au moins plusieurs mois pour s'assurer que la recharge maitrisée produit des effets en période de basses eaux ;
- **Les capacité d'infiltration des sols** et leurs caractéristiques ;
- **L'impact de la remontée des niveaux de nappe**, par exemple sur les sols agricoles ;
- **La ressource disponible pour assurer la recharge maitrisée** (Ain ? Rhône ?), en s'assurant de l'absence d'impact de la captation de cette ressource en période de hautes ou très hautes eaux.

Les nappes alluviales comme celles de l'Ain sont des candidates à ce type de projets. Le domaine sédimentaire, s'il y a des contextes particuliers de stockage et une bonne connaissance du fonctionnement, peut également être étudié. En parallèle, il est important de rechercher des solutions pour limiter l'enfoncement de la nappe aquifère de la plaine de l'Ain.

Pour rappel, dans la stratégie, les acteurs avaient identifié que la recharge devra surtout être assurée en favorisant les débordements en crue (retrouver une dynamique naturelle) et en jouant sur des structures de type haies et ripisylve pour l'infiltration d'eaux de ruissellement et limiter l'évaporation des sols.

Rappel des actions en cours > *Pas d'action identifiée.*

Etapes de travail / Echéancier	2028 = Dans le cadre de la mise à jour de l'étude VP et de l'étude sur les karsts, l'opportunité de ce type de solutions pourra être abordée et décision prise de poursuivre les études ou non.
Niveau de priorité (calendaire)	**Faible**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	EDF BRGM

Rôle du SR3A	Pilotage de l'étude

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Principalement la nappe de l'Ain Sur les secteurs karstiques : à l'opportunité et si les connaissances sont bonnes

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des ressources (étude volumes prélevables) → Connaitre la géologie du terrain et évaluer la capacité d'infiltration des sols → Localiser les secteurs d'écoulement lent qui sont ceux intéressants pour du stockage en nappe → Bien prendre en compte, lors de l'élaboration des études, des risques sur la qualité de l'eau

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.2 - Restaurer et sanctuariser les éléments paysagers et développer les opérations d'hydraulique douce

Action 17 : Soutenir la plantation et l'entretien des haies et opérations d'hydraulique douce au travers d'un plan de restauration paysagère

Détails de l'action

Il s'agit dans un premier temps de bien **identifier qui fait quoi en termes d'intervention, de replantation ou d'entretien des haies**. Les priorisations géographiques et l'identification des acteurs pourront être synthétisés au sein d'un plan de restauration paysagère, coordonné par le SR3A. De nombreux acteurs sont d'ores et déjà impliqués sur ce sujet : Mission Haies AuRA, la chambre d'agriculture, la FD de chasse, le département, certains EPCI. **Il s'agit de prioriser et coordonner les actions, avec si possible un guichet ou interlocuteur unique pour les aides à la plantation et à la gestion durable**.

En application du plan de restauration paysagère, plusieurs actions sont à lancer :

- Lancer et poursuivre les opérations de plantations diversifiées ;
- Accompagner l'entretien des haies (compensation financière, dans le cadre des PSE notamment) ;
- Renforcer la filière "haie" chez les pépiniéristes (végétal local) - actions assurées par Mission Haies et FNE ;
- Développer la filière de valorisation ;
- Engager/ poursuivre les Plan de gestion durable des haies (PGDH) conventionnés avec les propriétaires et les exploitants agricoles ;
- Travailler sur les secteurs viticoles (couverts, ...) ;
- Mettre en place des opérations d'hydraulique douce (fascines, hydrologie régénérative, ...) sur les secteurs les plus sensibles : secteur viticole et côtière de la Dombes ;
- Effectuer des bilans des marathons de la biodiversité CCPA et GBA et partager les analyses.

Rappel des actions en cours *> Nombreuses actions conduites :*

- *par certains EPCI (Plaine de l'Ain et Grand Bourg Agglomération via leurs Marathons),*
- *nombreux projets agricoles portés par les exploitants*
- *autres projets menés par des associations et d'autres partenaires,*

Projets peu coordonnés à l'échelle du bassin versant. En outre, une étude "ruissellement" est prévue pour 2025 dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI (pour la priorisation des secteurs à enjeux).

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Elaboration du plan de restauration paysagère dans le cadre d'échanges entre les différents acteurs intervenant sur la thématique. Cartographie par le SR3A des secteurs prioritaires en lien avec les enjeux de l'eau (ralentissement écoulements, …). Intégrer la perméabilité des sols comme critère technique dans la cartographie des secteurs prioritaires pour les interventions.

	2026 - 2030 = Application du plan et poursuite des actions par l'ensemble des partenaire. Mise en place de PSE (paiement pour services environnementaux). Animation territoriale à piloter par le SR3A.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Mission Haies AuRA, EPCI, Chambre d'agriculture, FD chasse, SR3A
Partenaires techniques	FNE, LPO, CEN, GRAIE, CEREMA, CAUE, DDT, communes, Département
Rôle du SR3A	Prioriser les secteurs d'intervention à partir des enjeux "eau" Coordonner les interventions

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Priorisation collective à réaliser à partir des connaissances existantes du SR3A (zones à fort ruissellement, à enjeu qualité des eaux, trame turquoise, priorisation du PAPI …)

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+++**
Acceptabilité sociale	**+++**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation dédié (animateur agricole) pour élaborer un plan de restauration paysagère et coordonner le suivi des opérations de plantation et d'entretien → Sensibilisation auprès des élus → Prévoir des filières appropriées et des débouchés → Faire le lien avec la prestation "ruissellement" du PAPI → Se rapprocher des différentes structures intervenant d'ores-et-déjà sur ces actions.

	→ Mettre en place un suivi des actions et veiller à l'entretien des haies.

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.3 - Engager des opérations de désimperméabilisation

Action 18 : Identifier et hiérarchiser les espaces à désimperméabiliser et lancer des opérations

Détails de l'action

Les opérations de désimperméabilisation portent plusieurs objectifs comme la réduction du risque inondation en limitant les eaux de ruissellement, la recharge des nappes en favorisant l'infiltration des eaux, l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore le développement de la biodiversité, etc.

Afin de mieux cibler et prioriser les travaux de désimperméabilisation et de sensibilisation, il s'agit de :

- **Identifier les espaces à désimperméabiliser en priorité** (diagnostic des zones prioritaires et étude des sols) ;
- **Connaitre les gains et les bénéfices de ces opérations ;**
- **Choisir des critères** liés à la surface du projet, à la sensibilité des milieux, à la nature du sous sol et les intégrer dans les documents d'urbanisme pour identifier les zones prioritaires d'intervention.

Les collectivités locales, dans la cadre de la planification de l'aménagement du territoire mais aussi des travaux d'urbanisme et de voirie, peuvent engager des travaux de désimperméablisation à l'opportunité.

La sensibilisation doit aussi pousser les acteurs privés à désimperméabiliser les sols (parkings d'entreprise, centres commerciaux, particuliers). Les initiatives publiques font office de vitrine et il s'agit de communiquer largement dessus (exemple : place de la gare d'Ambérieu) avec des panneaux et des guides de bonnes pratiques. Des formations et actions de sensibilisation visant les professionnels (BTP,...) sont à engager pour que les techniques alternatives au "tout bitume" se développement, en passant par les salons de l'habitat, les salons professionnels.

La commission "aménagement du territoire" du SAGE est indiquée pour travailler sur ce sujet en coopération avec les acteurs de l'aménagement. Enfin, le SAGE doit rappeler les objectifs de non imperméabilisation de nouvelles surfaces, à reprendre dans les documents d'urbanisme locaux.

Rappel des actions en cours *> Des actions sont menées ponctuellement par certaines collectivités (exemple : gare d'Ambérieu). A mutualiser avec l'étude cartographique de l'aléa ruissellement.*

Etapes de travail / Echéancier	2026 - 2027 = réaliser dans le cadre des travaux du SAGE d'une cartographie "large échelle" des secteurs à désimperméabiliser en priorité, selon des critères simples (taux d'artificialisation, distance au cours d'eau, ...), pour guide. Donner du matériel technique aux collectivités et engager des formations.

	2025 - 2030 = Dans le cadre des études d'élaboration des PLUi, les secteurs à désimperméabiliser en priorité sont identifiés. En parallèle, des projets sont à conduire à l'opportunité.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI (PLUi) DDT/ DREAL
Partenaires techniques	Cerema pour l'expertise des sites
Rôle du SR3A	Participer et récupérer les indicateurs pour le tableau de bord

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le territoire, les sites sensibles peuvent être partout

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**+**

Prérequis	→ Se rapprocher des services d'aménagement du territoire / urbanisme et renforcer les opérations de sensibilisation → Prévoir les moyens humains pour accompagner la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme. → Prendre en compte les enjeux PI pour hiérarchiser les zones à désimperméabiliser.

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.4 - Améliorer la gestion des eaux pluviales

Action 19 : Inciter à la généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et gérer l'eau pluviale à la parcelle

Détails de l'action

Afin de généraliser la gestion des eaux pluviales à la parcelle, il s'agit de :

- **Définir et exercer la compétence "eaux pluviales" à l'échelle des EPCI** (ou à défaut des communes)
- **Elaborer des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** : ce document de planification en matière d'eaux pluviales doit être généralisé sur tout le périmètre du SR3A dans chaque EPCI ou périmètre des syndicats compétents en eau pluviale. A minima prévoir l'élaboration d'une stratégie GEPU.
- **Mobiliser le règlement du PLU(i)**, car le zonage pluvial peut servir à identifier des zones à risque d'inondation et des zones où des mesures spécifiques de gestion des eaux pluviales doivent être appliquées.

Rappel des actions en cours *> Peu de connaissance sur l'inventaire des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = Lancer l'élaboration de schémas directeurs eaux pluviales sur l'ensemble du bassin versant. Objectif d'une couverture du territoire d'ici 2030.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI, commune
Partenaires techniques	SR3A AERMC DDT
Rôle du SR3A	Accompagnement technique

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Idéalement sur l'ensemble du territoire SR3A

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	++
Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ Accompagner le transfert de compétences. → Prévoir les moyens humains pour accompagner les EPCI dans la réalisation des schéma directeurs et organiser le suivi de l'avancement.

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.5 - Renforcer la perméabilité des sols agricoles

Action 20 : Améliorer la perméabilité des sols agricoles

Détails de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement et du financement des évolutions de pratiques agricoles déclinées dans les actions de l'axe 6 du présent plan d'actions.
En améliorant la perméabilité des sols, l'infiltration des eaux vers les nappes est favorisée, la réserve facilement utilisable des sols augmente et le stockage de l'eau dans le sols est plus efficace. Face à l'assèchement projeté des sols agricoles en contexte de changement climatique, il s'agit d'une piste d'adaptation connue du monde agricole à développer et à généraliser.

Pour cela, il s'agit de :
- Généraliser les cultures intermédiaires sur sols nus et le labour extensif ;
- Développer les échanges entre agriculteurs (ateliers, visites de parcelles, …) ;
- Faire des essais sur plusieurs parcelles test avec appui technique rapproché ;
- Développer la valorisation financière des services rendus ;
- Réaliser des projets d'hydrologie régénérative (ex. keyline design...).

Rappel des actions en cours > *Adaptation des pratiques en cours du côté des exploitants agricoles*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = Suivi et conseil à déployer
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	CA, coopératives, ADAbio
Partenaires techniques	SR3A
Rôle du SR3A	Suivi et accompagnement technique

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant. Priorité sur les territoires vulnérables.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	+
Flexibilité	++
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ S'inscrire dans l'accompagnement agricole global

Axe d'adaptation 4 - Une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et vers les nappes
Piste d'adaptation 4.5 - Renforcer la perméabilité des sols agricoles

Action 21 : Favoriser les prairies en bord de cours d'eau

Détails de l'action
La préservation (voire le développement) des prairies en bord de cours d'eau permet de favoriser le ralentissement des écoulements vers les cours d'eau, mais participe également à la limitation des transferts de polluants, au stockage de l'eau dans les sols et peut servir de zone d'expansion de crue. Le levier d'intervention principal consiste en **un accompagnement financier et à une valorisation des activités d'élevage** afin de conserver les surfaces de prairie. Le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) pourra être mobilisé (action 31). ***Rappel des actions en cours*** *> Pas d'action connue hors actions ponctuelles à l'opportunité*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Dans le cadre des PSE, définir des zones pilotes : identification des endroits sensibles et propices au développement de l'élevage, identification d'éleveurs intéressés, formation spécifique et accompagnement technique sur les zones de montagne (Jura). 2027-2030 = Animer le dispositif PSE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI DDT SR3A
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture SEMA Coopératives fromagères et laitières Associations de protection environnementale
Rôle du SR3A	Appui au travers du PSE et impulser les échanges entre les acteurs

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Plateaux et contreforts du Jura

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	+++
Faisabilité	-
Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	-

Prérequis	→ S'inscrire dans l'accompagnement agricole global. → Mobiliser le dispositif de paiements pour services environnementaux.

Axe d'adaptation 5 - Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées
Piste d'adaptation 5.2 - Adapter les opérations de restauration des milieux dans un contexte de changement climatique

Action 22 : Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau

Détails de l'action

La stratégie de restauration des cours d'eau sur le territoire du SR3A va reposer sur les priorisations issues des études d'espaces de bon fonctionnement (EBF). Ces études ont permis de cartographier l'espace nécessaire à un cours d'eau pour assurer l'ensemble de ses fonctions naturelles, et de décliner les enjeux identifiés sur les différents tronçons du cours d'eau (morphologie, continuité, ripisylve, espace pour les crues, ...). Elles sont en cours sur le bassin de l'Ain aval et de ses petits affluents et de l'Albarine et terminées sur les bassins de Lange-Oignin et sur le Suran.

La stratégie d'adaptation Ain aval 2050 souligne l'importance des travaux de restauration des milieux afin d'en améliorer leur résilience face aux impacts du changement climatique.

Une cartographie spécifique des zones de refuge thermique (notamment par cartographie aéroportée) est à conduire rapidement afin de mieux prendre en compte cet indicateur dans les stratégies de restauration.

Dans le cadre des études de faisabilité des travaux de restauration, il sera également recommandé de :

- Anticiper l'évolution des débits pour dimensionner les projets de restauration (reprendre des éléments issus du diagnostic Ain aval 2050, de l'étude DRYvER, du projet Explore 2) ;
- Prévoir dans la priorisation des sites un critère de survie des espèces ;
- Prendre en compte les enjeux d'ombrage et de température de l'eau dans les travaux ;
- Prioriser les interventions en fonction des habitats thermiques et recréer ou maintenir les zones de refuge thermique des cours d'eau ;
- Suivre l'impact thermique des restaurations ;
- Qualifier (voire quantifier) les gains écologiques permis par la restauration, améliorer le suivi et la mise en œuvre d'indicateurs ;
- Favoriser la création de diffluences qui permettent des effets de remontée de nappe donc de limiter l'assèchement des sols en recréant des espaces humides.

La **sensibilisation** des élus locaux et des communes est à poursuivre sur ces sujets.

Rappel des actions en cours *> Nombreuses actions menées par le SR3A dans le cadre des missions GEMAPI. Priorisation des interventions prévues dans les études EBF (étude en cours sur le bassin de l'Albarine ainsi que sur l'Ain aval et ses petits affluents).*

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Cartographie thermique des cours d'eau.

	2025 - 2030 = Poursuite des interventions de restauration des milieux programmées dans le cadre du contrat Eau et Climat, en lien avec les priorisations des EBF.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	FD pêche, DDT, CA, ONF, …
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Priorisation issue des études EBF.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Mobiliser les résultats de l'étude karst (et de l'étude Volumes Prélevables) → Sensibiliser les élus et les acteurs du bassin. → Réfléchir au dimensionnement des moyens humains.

Axe d'adaptation 5 - Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées
Piste d'adaptation 5.2 - Adapter les opérations de restauration des milieux dans un contexte de changement climatique

Action 23 : Préserver et restaurer la ripisylve

Détails de l'action

La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement d'une rivière pour de nombreuses raisons : protection des berges contre l'érosion, épuration et fixation des sédiments et des polluants, ombrage des eaux, effet corridor, effet brise-vent, valeur paysagère...**La restauration de la ripisylve permet d'améliorer l'ombrage et donc de limiter l'augmentation de la température des cours d'eau**.

Plusieurs leviers sont à actionner :

- **Le levier réglementaire** au travers : le règlement du SAGE ; le projet d'APHN (Arrêté de Protection des Habitats Naturels) sur la bassin vallée de l'Ain sur lequel travaille la DDT et la LPO ; les documents d'urbanisme, pour préserver les linéaires actuels.
- **L'information et la sensibilisation des propriétaires sur les bonnes pratiques d'entretien** afin d'inciter à la conservation de la ripisylve (communication, sensibilisation...).
- **Les actions de replantation de linéaires**, en particulier sur des petits ruisseaux dans les zones agricoles et avec également l'objectif d'améliorer le maillage des trames turquoises.
- **L'amélioration des connaissances** en suivant l'impact des projets de replantation sur la thermie des cours d'eau.

Rappel des actions en cours *> Nombreuses actions menées par le SR3A dans le cadre des missions GEMAPI.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Identification des secteurs prioritaires pour la plantation de la ripisylve, en particulier des cours d'eau en bon état global mais sans ripisylve (petits ru, …), actions à intégrer dans le contrat eau et climat. 2026 - 2030 = poursuite des actions de plantation et de protection. 2027 = protection dans le SAGE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	DDT, SAFER, CEN, EPFL, France Haies, Associations de protection de l'environnement (FNE, LPO), OFB, communes

Rôle du SR3A	Pilotage de la replantation de la ripisylve (cadre GEMAPI) et incitation / sensibilisation des propriétaires et des communes

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Partout mais ciblage et priorisation des actions nécessaire

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Réfléchir au dimensionnement des moyens humains → Aboutir à l'élaboration de la stratégie foncière → Intégrer des objectifs de restauration et de préservation de la ripisylve dans les documents de planification et de gestion de l'eau et dans les documents d'urbanisme sur le bassin → Renforcer les opérations de sensibilisation et de communication auprès des différents acteurs (ex. riverains en bordure de cours d'eau, communes...)

Axe d'adaptation 5 - Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées
Piste d'adaptation 5.2 - Adapter les opérations de restauration des milieux dans un contexte de changement climatique

Action 24 : Limiter le développement des EEE

Détails de l'action

Le changement climatique risque d'accélérer le développement des espèces exotiques envahissantes : hausse de la température de l'eau, baisse des débits, adaptation de nouvelles espèces animales et végétales, ...
Outre les actions de lutte, il est important de conduire une veille sur les différentes techniques mobilisables et de s'assurer que la prolifération des espèces n'est pas possible.

- **Renforcer les connaissances et définir une stratégie d'action** (réaliser des inventaires précis et identifier les secteurs par degré de présence/d'avancement du front de colonisation) en ciblant les secteurs "récupérables".
- **Poursuivre une veille technique et tester des expérimentations pour la lutte contre les espèces envahissantes**
- **Mettre en place des mesures de non-propagation** de ces espèces afin qu'elles ne colonisent pas des secteurs aujourd'hui épargnés. Il pourra s'agir d'intégrer davantage de demandes spécifiques dans les cahiers des charges de travaux, de renforcer les contrôles et les suivis post-travaux, etc.

Rappel des actions en cours > *Nombreuses actions menées par le SR3A dans le cadre des missions GEMAPI.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = poursuite du travail à la non prolifération (déjà dans les CCTP). Sensibilisation : jardineries, entreprises, … 2026 - 2030 = Mettre en place une veille et expérimentation sur les solutions de lutte.
Niveau de priorité (calendaire)	**Faible**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A, FREDON
Partenaires techniques	FREDON, CBNA, Fédération des CEN
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tous les secteurs pour les enjeux de non dissémination. Pour la lutte contre les EEE, il faudra prioriser les secteurs à enjeu (d'autres étant "perdus")

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**-**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation autour des espèces exotiques envahissantes → Coopérer avec les différents acteurs disposant de connaissances sur les EEE

Axe d'adaptation 5 - Des milieux aquatiques et humides résilients face aux impacts du changement climatique et des fonctionnalités préservées
Piste d'adaptation 5.3 - Restaurer les fonctionnalités écosystémiques des milieux humides

Action 25 : Mettre en place des actions de restauration et de gestion des zones humides

Détails de l'action

La connaissance sur les zones humides du territoire par le SR3A est importante, avec une cartographie précise de ces zones ainsi qu'une priorisation dans le cadre des travaux du plan de gestion des zones humides.

Sur la base de ces connaissances, il s'agit de :

- **Mettre en œuvre le plan de gestion des zones humides (PGSZH)** ;
- **Identifier des indicateurs de suivi et élaborer des analyses coûts-bénéfices** des opérations de restauration ;
- **Prévoir un suivi à long terme** ;
- **Intégrer la cartographie des zones humides dans le SAGE** ;
- Intégrer dans une V2 de la priorisation du PGSZH des critères climatiques (ex : tourbières).

Rappel des actions en cours *> Nombreuses actions menées par le SR3A dans le cadre des missions GEMAPI.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = opérationnaliser le PGSZH en planifiant les actions de restauration à mener. 2026 = valider la cartographie des zones humides en CLE et réfléchir à des articles de règlement et des dispositions de mise en compatibilité pour assurer leur préservation.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	CEN, SR3A, Collectivités, Communes FD chasse (pôle Milieux Humides)
Partenaires techniques	Département (ENS), Chambre d'agriculture AERMC, SAFER, CNR, CLE
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€€**

Territoire(s) concerné(s)	Tout le territoire, en repartant de la priorisation du PGSZH

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Réalisation de la stratégie foncière → Prévoir les moyens humains adéquats → Renforcer les actions de sensibilisation et de communication auprès des différents acteurs (ex. informer sur l'intérêt de préserver, restaurer les zones humides) → Réaliser une cartographie précise des zones humides dans le règlement du SAGE

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques

Piste d'adaptation 6.1 - Généraliser les pratiques agroécologiques et les cultures bas intrants

Action 26 : Accompagner techniquement les agriculteurs pour généraliser l'agroécologie

Détails de l'action

La multiplication des étés plus chauds, plus secs, et la raréfaction de la ressource en eau nécessite une adaptation de l'activité agricole. Il s'agit notamment de **généraliser les pratiques agri-écologiques** (allongement des rotations, diversification, association, labour extensif et Cultures Intermédiaires Multi-Services) au travers :

- des échanges agri-agri et visites de parcelles, ateliers d'échanges pilotés par la CA, l'ADABIO ou d'autres partenaires techniques ;
- des essais sur plusieurs parcelles tests avec un appui technique rapproché et mise à l'échelle si les résultats sont convaincants.

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Recensement des exploitations et pratiques agroécologiques sur le territoire et retour d'expériences. Atelier d'élaboration d'un guide des bonnes pratiques spécifiques aux territoires du bassin et sensibilisation sur les incertitudes climatiques. Diffusion du guide sur l'ensemble du territoire avec un focus sur les jeunes agriculteurs (notamment dans les lycées agricoles). 2026-2030 = Visites de terrain adaptées aux types de sol et de cultures du bassin; Essais avec l'appui du réseau DEFI avec un système d'appui financier (PSE, ...).
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Chambres d'agriculture et groupements d'agriculteurs
Partenaires techniques	Réseau DEPHY Plateforme du CREAS Coopératives et CUMA Lycées agricoles, EPCI avec les PAT
Rôle du SR3A	Le rôle du SR3A n'est pas au premier plan, il pourra apporter son soutien au travers des PSE

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Zones agricoles du bassin

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation agricole. → Rechercher et développer les débouchés sur le territoire. → Appui financier nécessaire pour la transition (risque de perte de production, achats nouveau matériel...)

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques

Piste d'adaptation 6.1 - Généraliser les pratiques agroécologiques et les cultures bas intrants

Action 27 : Mettre en place des expérimentations (agroforesterie, …)

Détails de l'action

L'adaptation des pratiques passe par le développement des projets d'expérimentation et de mise à l'échelle de systèmes agroforestiers en lien avec des chercheurs, agriculteurs et acteurs de la filière aval :

- Mise en place de projets de fermes agroforestières dans les Communautés de Communes (comité de pilotage, conception des fermes pilotes, réalisation des travaux de cultures, analyses agro-enviro-économiques),
- Campagne de communication
- Mise à l'échelle des projets avec un accompagnement technique auprès des agriculteurs souhaitant intégrer des systèmes agroforestiers dans leur exploitation.

Rappel des actions en cours *> projet Adapt'Agri, porté par la CC RAPC en lien avec son PAT.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Recensement des activités agroforestières existantes sur le territoire et retours d'expériences. 2026-2028 = Visites de terrain agroforestiers et échanges. Parcelles tests à mettre en place avec un suivi technico-économique des résultats. 2028-2030 = Mise à l'échelle des projets agroforestiers.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI en collaboration avec l' ADABIO
Partenaires techniques	INRAE ONF ARVALIS CA
Rôle du SR3A	Le rôle du SR3A n'est pas au premier plan, il pourra apporter son soutien au travers des PSE

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Zones agricoles du bassin

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation agricole → Rechercher et développer les débouchés sur le territoire → Appui financier nécessaire pour la transition (risque de perte de production, achats nouveau matériel...) → Veiller à atteindre le point d'équilibre entre le rendement et la technique (appui de la plateforme CREAS et réseau DEPHY pour intégrer les éléments économiques dans les tests parcelles)

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques

Piste d'adaptation 6.1 - Généraliser les pratiques agroécologiques et les cultures bas intrants

Action 28 : Valoriser les agriculteurs pour services rendus

Détails de l'action

La stratégie d'adaptation met en avant **l'importance du principe de valorisation financière des services environnementaux rendus par les agriculteurs**. Il est donc proposé **l'introduction de paiements pour services environnementaux**, pour compenser la plantation et entretien des haies, prairies, bandes enherbées, mais également soutenir des évolutions de pratiques (limitation des intrants, évolution du travail du sol, ...). Les paiements pour services environnementaux en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques).

Les paiements pour services environnementaux (PSE) liés aux enjeux de l'eau pourront être animés par le SR3A au travers une animation agro-environnementale spécifique (dimensionnement global d'un animateur agro-environnemental SR3A). Ces PSE peuvent être financés par l'Agence de l'eau mais aussi par d'autres acteurs, notamment privés, ou par des collectivités territoriales.

Plus en détail, ce dispositif supposera de :

- **Identifier les enjeux agro-environnementaux clés en lien avec l'eau et les services écosystémiques que peut rendre l'activité agricole** ;
- **Mettre en place des financements de formations et d'expérimentations** visant à mieux diffuser les actions que peuvent engager les agriculteurs ;
- **Dimensionner le dispositif PSE en fonction des priorités du bassin versant** ;
- **Communiquer** sur les dispositifs d'aide existants
- **Explorer des partenariats publics-privés** pour les paiements pour services environnementaux (identifier des acteurs privés sur le territoire, réaliser une campagne de communication auprès des acteurs privés, ...).

Il pourra être intéressant de réfléchir à la possibilité d'élargir ce dispositf à d'autres acteurs (ex. associations).

Rappel des actions en cours *> pas de dispositif PSE sur le bassin.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Définition des enjeux à traiter dans le cadre du PSE (ralentissement des écoulement, perméabilité des sols, protection des zones de captage, ...) et retour d'expérience de territoires ayant conduit des PSE. 2026 - 2030 = Montage et suivi du PSE (création d'un poste d'animateur agro-environnemental pour le PSE).

	Développement d'un label sur le même format que terres de sources en collaboration avec l'Agence de l'Eau et les chambres d'agriculture.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A et EPCI
Partenaires techniques	Agence de l'eau (partenaire financier) Chambre d'agriculture Syndicats AEP Autres partenaires privés Coopératives et CUMA SAFER, GEMAPIens
Rôle du SR3A	Montage et animation du dispositif de PSE

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**+++**
Acceptabilité sociale	**+++**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation agricole dédié au PSE. → Collaborer avec les différents acteurs du monde agricole (concertation, aspects techniques…) et les potentiels financeurs.

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques
Piste d'adaptation 6.2 - Rendre les élevages résilients face au changement climatique

Action 29 : Sécuriser l'abreuvement du bétail

Détails de l'action

Plusieurs leviers sont identifiés pour sécuriser l'abreuvement du bétail en lien avec la multiplication des épisodes de sécheresse :

- **Mettre en place des systèmes de récupération d'eaux de pluie (goyas (mares artificielles) et stockages en citerne) et des points d'abreuvements aménagés** pour **limiter les prélèvements sur les réseaux AEP**;
- **Installer des compteurs d'eau pour détecter les fuites, dans les parcelles alimentées par le réseau AEP.**

Rappel des actions en cours >.
Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Massif du Bugey et du Revermont 2022-2026, animé par la SEMA et cofinancé par le CD01, la région et le FEADER, contient une action « Alimenter les espaces pastoraux en eau » permettant de financer à hauteur de 70% les travaux de récupération et de stockage de l'eau à des fins d'abreuvement.
Certains agriculteurs se mobilisent et font appel aux financements participatifs pour mettre en œuvre leurs projets de récupération d'eau de pluie (ex. : Ferme de Poncieux).

Etapes de travail / Echéancier	2026 = structurer une base de donnée partagée des systèmes d'abreuvement à l'échelle du SR3A, pour disposer d'une connaissance des usages et du maillage des mares et abreuvements en cours d'eau sur le bassin. Ce travail d'inventaire devra recueillir des témoignages sur les évolutions de productivité des sources. 2026 - 2030 = actions de sécurisation menées dans le cadre du plan pastoral de territoire.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Chambre d'agriculture
Partenaires techniques	SEMA, CA, SR3A, Financement : Région, Département, EPCI, AERMC, FEADER
Rôle du SR3A	Accompagnateur : veiller à la prise en compte des aspects biodiversité lors de la création de collecteurs d'eau pluviales / mares.

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Karst Vallée du Suran (Zones d'élevages)

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**+++**

Prérequis	→ Synthèse des données existantes recueillies dans divers cadres (temps de travail interne) → Proposer une base de données accessible aux partenaires. → Prévoir un poste d'animation agricole → Renforcer les connaissances sur les systèmes et techniques d'abreuvement utilisées sur le bassin, en coopération avec les différents acteurs

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques
Piste d'adaptation 6.2 - Rendre les élevages résilients face au changement climatique

Action 30 : Sécuriser la production fourragère

Détails de l'action

L'objectif de cette action est **l'adaptation de la production de fourrages aux conditions climatiques futures.** Il s'agit d'instaurer des pratiques agroécologiques fourragères :

- Développer les cultures de légumineuses sur l'exploitation, semer des cultures dérobées fourragères, favoriser les associations de cultures ;
- Instaurer des pratiques agroécologiques dans les prairies : sursemer des prairies permanentes et diversifier les espèces, aérer les sols des prairies permanentes, instaurer des prairies "en deux temps" résilientes aux sécheresses.

Rappel des actions en cours
> Le projet Adapt'Agri permet d'accompagner les producteurs volontaires dans des tests visant à améliorer leur production fouragère : couverts à vocation agronomique et à vocation fourragère.
> La résilience et la valorisation des végétations naturelles est l'un des axes de travail du réseau Patur'Ajuste, dont le territoire compte plusieurs membres actifs.

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Recensement des pratiques agroécologiques sur le territoire et retour d'expériences ; Atelier d'élaboration d'un guide des bonnes pratiques spécifiques aux productions fourragères ; Diffusion du guide. 2026-2030 = Visites de terrain et échanges entre agriculteurs.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Chambre d'agriculture
Partenaires techniques	SEMA, CA, SR3A, AdaBIO, réseau Patur'Ajuste Financement : Région, Département, EPCI, AERMC
Rôle du SR3A	Le rôle du SR3A n'est pas au premier plan, il pourra apporter son soutien au travers des PSE

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Karst Vallée du Suran (Zones d'élevages)

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**+++**

Prérequis	

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques
Piste d'adaptation 6.3 - Sensibiliser les consommateurs et les élus aux pratiques agricoles

Action 31 : Développer les débouchés locaux

Détails de l'action
Impliquer les consommateurs dans le développement de l'agriculture biologique (concerne aussi les pratiques raisonnées et les pratiques de conservation des sols) : - **Réaliser une campagne de sensibilisation et de communication** pour favoriser l'agriculture biologique locale dans le bassin de l'Ain ; - **Développer un système d'étiquette solidaire** pour une meilleure définition des prix des produits agricoles ; - **Développer les programmes alimentaires territoriaux et les plans pastoraux territoriaux** sur le bassin ; - **Lancement d'un contrat long terme entre agriculteurs et une restauration collective** au travers d'un PAT/PTT expérimental ; - **Faire concorder les échelles du PAT et du PPT ;** - Appui aux nouvelles installations de maraichage et soutien aux existantes.

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2027 = Référencement des productions locales / départements ; Développer des points de ventes collectifs ; Ateliers d'échanges sur les productions locales et les prix de vente avec les agriculteurs et la restauration collective ; Sensibilisation dans les écoles et journées portes ouvertes dans les fermes. 2027-2030 = Développer une cuisine centrale avec un regroupement d'agriculteurs. Redéfinir un cahier des charges auprès des délégataires de restauration collective pour intégrer 50 % des menus avec un approvisionnement local.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI Communes Régions
Partenaires techniques	SAFER Terres de Lien Chambres d'agriculture

Rôle du SR3A	Suivi externe Appui pour les sensibilisations

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**+**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation agricole. → Former (et communiquer) à une alimentation diversifiée, adaptée aux saisons → Avoir des menus dans les cantines qui s'adaptent aux productions locales.

Axe d'adaptation 6 - Des systèmes agricoles et forestiers résilients et rendant des services écosystémiques

Piste d'adaptation 6.4 - Adopter une gestion adaptative des forêts pour réduire leur vulnérabilité au changement climatique

Action 32 : Améliorer les connaissances et le suivi des systèmes forestiers et adapter leur gestion

Détails de l'action

L'adaptation des forêts aux impacts du changement climatique suppose de :

- **Renforcer la connaissance sur les systèmes forestiers et prioriser les secteurs** sur lesquels mettre en œuvre des actions de renouvellement forestier
- **Adapter la gestion forestière** (diversification, libre-évolution,...). Agir pour et avec des écosystèmes fonctionnels, diversifier davantage nos forêts (limiter les forêts monospécifiques), favoriser le renouvellement…
- **Limiter les facteurs de vulnérabilité supplémentaire** (adaptation essence/sol/climat, équilibre forêt/ongulé, protection des sols, incendie…)
- **Faire évoluer les plans de gestion** pour limiter les impacts du changement climatique
- **Accompagner l'adaptation de la filière bois** (passer de l'exploitation de résineux à du mixte feuillus)
- **Mettre en place des actions d'aménagement foncier forestier** afin de pouvoir agir auprès des propriétaires et de mettre en place des plans de gestion forestiers (diagnostic d'un morcellement beaucoup trop important des surfaces forestières). Les PLU peuvent accompagner cette action.
- **Sensibiliser les propriétaires** : volet sensibilisation, à mutualiser entre acteurs (CNPF, ONF, FD de Chasse) et engagement de leur responsabilité quand il y a des problèmes (ex : obligation de débroussaillage).

Enfin, il convient de ne pas oublier la gestion du risque incendie et la constitution de réserves d'eau pour la lutte contre ce risque.

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Réfléchir à engager rapidement le chantier de l'aménagement foncier forestier et identification des réserves incendie. 2026 - 2030 = actions au temps long à poursuivre, sur l'aménagement foncier forestier, la sensibilisation des propriétaires (sur les forêts mosaïques, la diversification des essences) et éventuellement le montage d'un dispositif de PSE (paiement pour services environnementaux) spécifiques aux forêts. En parallèle, l'adaptation de la filière bois devra être anticipée (multiplication des feuillus).
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI, ONF, CNPF
Partenaires techniques	Rappel : 65-70 % de la forêt est privée SR3A, Assos (veille sur la biodiversité), FD de chasse, SDIS
Rôle du SR3A	Le SR3A peut travailler sur la gestion des forêts rivulaires et les forêts humides, ainsi que sur la création de points d'eau multi-usages (biodiversité, DFCI,…) En bord de cours d'eau, dans le cadre des actions foncières, l'enjeu de l'aménagement foncier forestier peut être traité.

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Prévoir un poste d'animation agricole → Adapter la filière bois → Réfléchir à la mise en place d'un accompagnement des propriétaires

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.1 - Réduire les consommations en eau par ménages

Action 33 : Financer du matériel et des dispositifs d'économie d'eau

Détails de l'action

En réponse à l'axe de sobriété des usages de la stratégie d'adaptation, il s'agit de **généraliser le déploiement des matériels et dispositifs d'économies d'eau** :

- Accompagner leur déploiement par des subventions ou par la distribution de kits ;
- Définir une politique d'équipement systématique de dispositifs hydro-économes pour les nouveaux logements ;
- Inciter à récupérer les eaux pluviales des toitures des habitations ;
- Déployer des compteurs d'eau intelligents, permettant de suivre en détail les consommations et de réduire le débit au robinet en période de déficit en eau.

En parallèle, il sera important de **sensibiliser aux économies d'eau et renforcer la communication autour des « bonnes pratiques »** :

- Elaborer un guide d'économie d'eau à destination des ménages
- Communiquer sur les différents niveaux d'alerte sécheresse

Plus globalement il s'agira de **mettre la sobriété des usages de l'eau au cœur des politiques de gestion de l'eau et inscrire des objectifs chiffrés de baisse des consommations et les communiquer aux usagers**. Cette trajectoire pourra être inscrite dans le PAGD du SAGE (fixer un objectif de baisse). Cette trajectoire découlera en outre des résultats de l'étude d'évaluation des volumes prélevables. Il pourra être opportun de se rapprocher d'instances citoyennes pour mieux cerner les besoins et les attentes des habitants.

Etapes de travail / Echéancier	2026 = identifier les leviers et documents de sensibilisation 2027 - 2029 = campagne annuelle de financement de matériel d'économie d'eau et sensibilisation. Développement des compteurs intelligents par les gestionnaires d'eau potable sur les secteurs en tension.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Gestionnaires eau potable, SR3A, DDT
Partenaires techniques	Département, Sensibilisation école (FNE, CPIE), communes
Rôle du SR3A	Suivi de l'action au côté des EPCI.

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**++**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**+++**

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation → Prévoir des aides / simplifier les procédures → Coopérer avec les EPCI et les gestionnaires AEP

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.1 - Réduire les consommations en eau par ménages

Action 34 : Inciter à l'utilisation domestique des eaux pluviales

Détails de l'action
La collecte des eaux pluviales par les particuliers peut participer à la trajectoire de sobriété en étant utilisée pour des usages autres que sanitaires : arrosage de jardin, piscine, éventuellement pour les toilettes avec un double réseau. Des dispositifs de collecte dans les logements collectifs sont également à explorer. Il s'agit d'initier : - Des actions de sensibilisation des particuliers ; - Le financement de dispositifs de collecte des eaux pluviales ; - La sensibilisation des bailleurs sociaux pour installer des collecteurs dans les logements ; - La généralisation des cuves de collecte pour l'arrosage des jardins et piscines.

Etapes de travail / Echéancier	2027 - 2029 = sensibilisation et financement de matériel 2030 = obligation de possession d'une cuve ou d'un collecteur pour certains usages estivaux (jardins, piscines, ..)
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI Communes
Partenaires techniques	Agence de l'eau
Rôle du SR3A	Appui à la recherche de financement, facilitateur entre les EPCI et l'agence de l'eau

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**

Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	+++

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation → Inscrire dans le SAGE une règle sur l'utilisation des eaux pluviales → Evolution de la réglementation sur le sujet

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.2 - Réduire les consommations en eau des collectivités

Action 35 : Réduire les consommations d'eau des collectivités

Détails de l'action	
La stratégie de sobriété s'adresse également aux collectivités territoriales, qui peuvent réduire leur consommation en eau et communiquer sur les divers leviers mobilisés. Il s'agit de : - Fixer dans le SAGE des objectifs chiffrés de réduction ; - Faire un bilan sur les consommations en eau à l'échelle de chaque collectivité et y répondre avec un plan de réduction des consommations ; - Elaborer une charte d'engagement pour la sobriété en eau des collectivités.	
Etapes de travail / Echéancier	2026 = le SR3A (ou le département) communique et diffuse auprès des EPCI et communes des grilles type de diagnostic des consommations assorties de pistes de réductions. Elaborer une charte et mettre en avant les bonnes initiatives. 2027 - 2029 = poursuivre la sensibilisation et accompagner les communes si besoin.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI, communes
Partenaires techniques	SR3A, département
Rôle du SR3A	sensibilisation et diffusion de diagnostic et pistes de réduction type

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**

Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation → Prévoir des dispositions / règles dans les documents du SAGE (objectifs de réduction des consommations) → Coopérer avec les différentes collectivités et les accompagner dans la réalisation des diagnostics d'économies d'eau puis dans la mise en place d'actions

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.3 - Réduire les consommations d'eau pour l'activité industrielle

Action 36 : Réduire les consommations d'eau des industries

Détails de l'action

La stratégie de sobriété visant les industriels comprend les éléments suivants :

- **Elaboration de plans de sobriété hydrique** (PSH) par les industriels ;
- **Accompagnement de l'optimisation des processus industriels** pour réduire les consommations ;
- **Planification de la production** afin de réduire les besoins en eau en période estivale ;
- **Sensibilisation et information des industriels** de l'état de la ressource et des risques en période estivale ;
- **Mise en place des systèmes de surveillance** pour suivre en temps réel les consommations d'eau et prendre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

Rappel des actions en cours *> des Plans de Sobriété Hydrique (PSH) mis en œuvre pour certaines industries. La DREAL communique auprès des industriels sur ces outils.*

Etapes de travail / Echéancier	2026 - 2030 = généralisation des plans de sobriété hydrique et sensibilisation des industriels.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	CCI et chambre des métiers
Partenaires techniques	SR3A, UD DREAL, DDPP, SM PIPA, syndicat Polyvia
Rôle du SR3A	diffusion de documents de sensibilisation

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Les gros pôles industriels (PIPA, secteur Oyonnax..)

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**

Flexibilité	-
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation et de communication auprès des acteurs industriels

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.4 - Réduire les consommations d'eau agricole

Action 37 : Améliorer l'efficience de l'irrigation

Détails de l'action
Au delà des adaptations culturales et de généralisation de pratiques agroécologiques déclinées dans les actions de l'axe 6, des efforts d'**amélioration de l'efficience de l'irrigation** (c'est-à-dire de baisse de la consommation en eau à l'ha) sont possibles. Il s'agit de : - **Accompagner l'installation de pivots et expérimenter le goutte-à-goutte** sur certaines parcelles ; - **Déployer les outils d'aide à la décision** pour l'irrigation ; - **Développer les systèmes intelligents de gestion de l'irrigation** (capteurs, …) ; - Organiser des visites de terrain avec d'autres infrastructures en Union Européenne pour voir ce qui est fait (Espagne, Pays-Bas)...

Etapes de travail / Echéancier	2026-2027 = Relancer une campagne pilote de goutte-à-goutte enterré sur des parcelles tests en céréales. Appuyer une campagne pour favoriser le pivot là où c'est possible.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Arvalis, coopératives agricoles (Oxylane) ?
Partenaires techniques	Chambres d'agriculture Coopératives agricoles
Rôle du SR3A	Le rôle du SR3A serait d'accompagner les démarches d'optimisation de l'irrigation.

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Plaine de l'Ain

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**+**

Flexibilité	-
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	++

Prérequis	→ Se rapprocher des différents acteurs agricoles → Appui financier nécessaire pour la mise en place du goutte-à-goutte enterré pour combler le coût d'achat et de maintenance à long terme. Le prix à l'hectare est trop élevé (équipement + main d'œuvre) → Problématique de filtration de l'eau sur le goutte à goutte → Prévisions météo non fiables est une problématique majeure pour l'optimisation de l'irrigation mais pas d'outils existants performants aujourd'hui

Axe d'adaptation 7 - Des usages de l'eau sobres et respectueux des milieux
Piste d'adaptation 7.5 - Encadrer les pratiques touristiques pour éviter la surfréquentation sur les espaces sensibles

Action 38 : Réguler la fréquentation des milieux sensibles et sensibiliser

Détails de l'action
Alors que la rivière d'Ain, les cours d'eau et les canyons sont de plus en plus fréquentés en période estivale, il s'agit de : - **Identifier les espaces fragiles à enjeu de "sur fréquentation" et identifier les impacts** ; - **Former un groupe de travail** (dans le cadre des commissions du SAGE) intégrant les acteurs du tourisme ; - **Initier un plan de communication / sensibilisation** à destination des touristes et usagers de ces espaces pour faire évoluer les comportements ; - **Aménager les sites surfréquentés pour contraindre la fréquentation** ; - **Encadrer les pratiques et usages par arrêté si nécessaire** (politique de quota ou d'interdiction).

Etapes de travail / Echéancier	2026 = cartographier les sites à enjeu de surfréquentation et produire des documents de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du tourisme. 2027 - 2030 = Sensibilisation des usagers (services civiques, ...) et limitation de l'accès à certains sites.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Office tourisme, EPCI
Partenaires techniques	Associations, SR3A, services de l'Etat
Rôle du SR3A	Accompagner et sensibiliser

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Affluents du Rhône, rivière d'Ain

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	+
Faisabilité	+
Flexibilité	++
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	-

Prérequis	→ Renforcer les opérations de sensibilisation grand public dans les lieux avec une forte fréquentation / espaces sensibles → Coopération de l'ensemble des acteurs du secteur touristique → Prendre en considération les résultats des études EBF, EVP …

Axe d'adaptation 8 - Une alimentation en eau potable sécurisée
Piste d'adaptation 8.1 - Mieux connaitre et prioriser les usages dépendants de l'alimentation en eau potable

Action 39 : Connaitre et prioriser les usages dépendant de l'eau potable

Détails de l'action	
Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents et dans une logique d'anticipation d'un accroissement des tensions autour de la ressource, il s'agit de **proposer une hiérarchisation des usages mobilisant de l'eau potable. L'attribution des niveaux de priorité des usages peut varier selon les périodes de l'année et la disponibilité de la ressource / le niveau des besoins**. En parallèle, **la poursuite du déploiement de compteurs intelligents** (ou "communiquant") est à encourager afin de mieux associer les consommations à des usages précis.	
Etapes de travail / Echéancier	2027 = Travail de la CLE sur la hiérarchisation.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	Gestionnaires eau potable
Rôle du SR3A	Accompagnement de la CLE

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	→ Inscrire dans le SAGE Ain Aval et Affluents des dispositions / règles sur la priorisation des usages → Prévoir des temps de travail et de concertation avec les différents acteurs du bassin → Communiquer sur les résultats de l'étude volumes prélevables

Axe d'adaptation 8 - Une alimentation en eau potable sécurisée
Piste d'adaptation 8.2 - Sécurisation l'alimentation en eau potable par des interconnexions

Action 40 : Généraliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et la gestion patrimoniale des réseaux

Détails de l'action

La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, la sécurisation de la ressource et l'amélioration des rendements doivent être planifiés, structurés et dimensionnés dans le cadre de schémas directeurs d'alimentation en eau potable. Ces schémas doivent être conduits à l'échelle des EPCI ou des syndicats d'eau potable.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- **Accompagner les collectivités dans la réalisation d'inventaires précis des réseaux** et s'assurer que l'ensemble des gestionnaires AEP aient élaboré des plans de réseau ;
- **Généraliser l'élaboration de programmes de gestion patrimoniale** précis ;
- **Aboutir à une priorisation des secteurs** selon leur performance et les enjeux (prioriser selon le rendement mais surtout le volume de perte) ;
- **Renforcer les actions pour atteindre les objectifs de rendement de réseau** (indicateur de l'indice linéaire de perte) ;
- **Inciter à la réalisation d'opération de renouvellement des réseaux et d'optimisation des rendements** ;
- Pousser à **l'installation de compteurs d'eau "communiquant"** ;
- Renforcer des équipements de réseaux avec sectorisation.

Aussi, les ateliers ont montré la nécessité d'organiser une rencontre entre les acteurs de l'eau potable et le SR3A, afin de partager les données disponibles et les états d'avancement des schémas directeurs. Les données pourraient être compilées sur un serveur commun spécifique (SDAEP, PGSSE, études locales, suivis,...).

Rappel des actions en cours > *Certains schémas sont en cours d'élaboration, mais pas d'inventaire de l'ensemble des schémas*

Etapes de travail / Echéancier	2025 = Inventaire des Schémas AEP dans le cadre de l'étude karst portée par le SR3A. 2026 = Lancement des élaboration des schémas directeurs, une fois la prise de compétence "eau potable" par tous les EPCI réalisée. 2030 = Objectif de couverture du territoire par des SDAEP et d'une diminution des fuites.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI et syndicats eau potable
Partenaires techniques	ARS, DDT, SR3A
Rôle du SR3A	Accompagnement et suivi des indicateurs

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**+**

Prérequis	→ Accompagner le transfert de compétences → Récupérer les données auprès des EPCI → Accompagner les EPCI dans l'élaboration des schémas directeurs et organiser le suivi → Organiser la récupération des données : mutualiser et mettre à disposition les informations

Axe d'adaptation 8 - Une alimentation en eau potable sécurisée
Piste d'adaptation 8.2 - Sécurisation l'alimentation en eau potable par des interconnexions

Action 41 : Sécuriser la ressource en eau potable et prévenir les crises

Détails de l'action
La multiplication des sécheresses estivales fait craindre des ruptures d'approvisionnement sur certains secteurs peu sécurisés, notamment dans le secteur karstique alimenté par des sources. Plusieurs leviers sont identifiés pour prévenir les crises et améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable : - **Développer les interconnexions de proximité** pour sécuriser l'AEP ; - **Renforcer le maillage entre unités de distributions** ; - **Rouvrir certains captages sur les sources karstiques** avec un suivi rapproché ; - **Mettre en place des PGSSE** (plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux).

Etapes de travail / Echéancier	2025 = L'étude karst va permettre de collecter les informations sur l'AEP sur le secteur. 2026 = Identifier collectivement, dans le cadre des travaux du SAGE, les secteurs à risque avec une carte des unités de distribution de l'eau potable, les secteurs à enjeux et les sources et captages abandonnés. Il est important de réfléchir collectivement à ces sujets pour identifier des solutions entre différents syndicats ou EPCI. 2026 - 2030 = Dans le cadre des SDAEP et/ou PGSSE, il s'agira de planifier puis de mettre en œuvre les projets de sécurisation de la ressource.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Gestionnaires d'eau potable, EPCI
Partenaires techniques	ARS, SR3A, Département, CLE
Rôle du SR3A	Initier les rencontres entre acteurs (cadre SAGE) et accompagnement

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant. Priorité sur les territoires vulnérables.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	++
Faisabilité	-
Flexibilité	-
Rapport coût-bénéfice	++
Acceptabilité sociale	+++

Prérequis	→ Mieux faire circuler l'information entre syndicats et SR3A. → Renforcer la coopération entre les gestionnaires AEP / EPCI du bassin → S'appuyer sur les résultats de l'étude karst (et sur l'étude Volumes Prélevables) → Accompagner le transfert de compétences

Axe d'adaptation 9 - Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux

Piste d'adaptation 9.1 - Mettre en place des stratégies de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles

Action 42 : Cartographier la vulnérabilité des ressources aux transferts polluants

Détails de l'action

Afin de préserver la ressource en eau et de prioriser les actions, il s'agit d'identifier les secteurs à risque de transfert de pollution :

- **Etudier la qualité des eaux des captages (déjà fait) et la vulnérabilité (à grande maille) des ressources en eau** (à partir des indicateurs tels que l'IDRP, le type de sols, la connaissances des zones de pertes karstiques, ...) ;
- **Délimiter les AAC des captages jugés à risque ou à enjeux** (à déterminer collectivement, par exemple dans le cadre des travaux du SAGE) ;
- **Identifier les pollutions ponctuelles et élaborer une cartographie précise des risques** (ex. localisation des IPCE...).

A noter que l'analyse et la synthèse des résultats de la qualité des eaux des captages d'eau potable a déjà été réalisée par le SR3A (paramètre nitrates et pesticides - 2 métabolites) sur les captages AEP de la plaine de l'Ain, et que ces données pourront facilement être croisées.

Le reste des travaux pourra être conduit dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Rappel des actions en cours *> Identification des concentrations en polluants (nitrates, pesticides) et tendances associées des captages du périmètre. Actualisation des ZSAEP sur la Basse Vallée de l'Ain.*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2027 = synthèse des diverses connaissances du SR3A et études (notamment l'étude karst lancée en 2025).
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	ARS, syndicats AEP
Rôle du SR3A	Pilotage

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant. Priorité sur les territoires vulnérables.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**+**

Prérequis	→ Hiérarchiser les enjeux sur la thématique "qualité des eaux" → Réalisation de l'étude ZSAEP

Axe d'adaptation 9 - Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux

Piste d'adaptation 9.1 - Mettre en place des stratégies de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles

Action 43 : Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (levier SAGE)

Détails de l'action

La stratégie recommande d'**établir une stratégie pour la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable**.

A partir du suivi de la qualité des eaux réalisé par le SR3A, de l'établissement de la vulnérabilité et de la cartographie des pressions polluantes (action 44), **le SAGE Ain Aval et Affluents pourra élaborer une stratégie de préservation spécifique aux zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable, en lien avec l'amélioration des connaissances sur le karst.**

Cette stratégie pourra être prise en compte dans les PLU.

Cette stratégie pourra également être mise en lien avec le dispositif PSE (Paiements pour Services Environnementaux - présenté dans l'action 31) afin de limiter les intrants sur les ZSAEP. En complément, des Obligations Réelles Environnementales (ORE) pourraient être mises en place afin de protéger des parcelles sensibles sur le long terme.

Rappel des actions en cours *> Dispositions de préservation des ZSAEP dans le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain*

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2027 = Synthèse des connaissances issues des diverses études et échanges en CLE sur la stratégie (article de règlement, ...). 2027 = Programme de sensibilisation auprès des syndicats des eaux et des propriétaires situés sur des ZSAEP. 2027-2030 = Politique 0 intrant sur les ZSAEP associée avec le PSE et les ORE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI SR3A
Partenaires techniques	CLE

Rôle du SR3A	Le SR3A joue un rôle de facilitateur et meneur : partage des informations, incitations aux délégations AEP, élaboration de la stratégie et élaboration du PSE

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**-**

Prérequis	

Axe d'adaptation 9 - Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux

Piste d'adaptation 9.1 - Mettre en place des stratégies de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles

Action 44 : Engager des programmes de réduction des pollutions diffuses

Détails de l'action
Il s'agit d'**engager des actions de réduction des pollutions diffuses au travers de programmes d'actions sur les secteurs vulnérables**. Ce travail est à réaliser à l'échelle des aires d'alimentation de captages jugés "à risque" du fait de leur vulnérabilité. Sur ces zones, des programmes d'actions de reconquête de la qualité des eaux pourront être mis en place. Ces opérations prennent actuellement la forme de contrats territoriaux de lutte contre les pollutions diffuses, et traitent de sources diverses de pollution : agricole / industrielle / urbaine ou voirie (sel des routes), ... **Une animation spécifique est à prévoir** (dimensionnement global d'un animateur agro-environnemental SR3A).

Etapes de travail / Echéancier	2027 - 2030 = suite à l'identification des zones à risque, mise en place de plans d'action spécifiques, à coupler éventuellement au dispositif des PSE.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, gestionnaires AEP, Collectivités
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€€**
Territoire(s) concerné(s)	Priorisation à réaliser collectivement dans le cadre des travaux du SAGE

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**+**

Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	+
Acceptabilité sociale	-

Prérequis	→ Hiérarchiser les enjeux sur la thématique "qualité des eaux" → Mettre en place une politique foncière → Appui financier et technique auprès des agriculteurs pour la modification des pratiques → Coordination avec les PSE et les actions agro-environnementales → *Attention* : l'élaboration de tels programme peut être très chronophage

Axe d'adaptation 9 - Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux
Piste d'adaptation 9.2 - Améliorer le rendement des réseaux d'assainissement

Action 45 : Elaborer des schémas d'assainissement (incluant un volet de gestion des eaux pluviales urbaines)

Détails de l'action	
La généralisation sur le territoire de schémas directeurs d'assainissement permettra d'améliorer les connaissances du patrimoine, des réseaux et des branchements. Il s'agit donc d'**inciter les structures compétentes à élaborer des schémas directeurs d'assainissement et des zonages pluviaux**. Il est également recommandé d'intégrer un volet "rejets non domestiques" dans les schémas.	
Etapes de travail / Echéancier	2027 - 2030 = suite à la prise de compétence assainissement par les EPCI, généralisation des schémas sur l'ensemble du territoire.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	EPCI
Partenaires techniques	DDT
Rôle du SR3A	Suivi de l'avancement

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**++**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**++**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Accompagner le transfert de compétences → Récupérer les informations auprès des EPCI → Coopérer avec les structures compétentes en matière d'assainissement → Renforcer la communication et la sensibilisation(ex. auprès des élus, des gestionnaires...) → Prévoir des moyens humains pour le suivi de l'avancement de l'élaboration des schémas et accompagner les EPCI

Axe d'adaptation 9 - Une qualité des eaux préservée pour permettre la satisfaction des besoins des usages et des milieux

Piste d'adaptation 9.2 - Améliorer le rendement des réseaux d'assainissement

Action 46 : Améliorer les performances des réseaux et systèmes d'assainissement

Détails de l'action

Il s'agit d'améliorer la performance des systèmes d'assainissement (qu'ils soient collectifs, non collectifs ou industriels) afin de **limiter l'impact des rejets sur les cours d'eau**. Pour cela, les gestionnaires d'ouvrage et de réseaux doivent :

- **Réaliser des diagnostics** en vue d'améliorer les performances du système d'assainissement et réduire son impact sur le milieu récepteur ;
- **Mettre aux normes les installations d'ANC** par l'application de la réglementation ;
- **Suivre l'état et le fonctionnement des systèmes** d'assainissement en continu et prendre des mesures en conséquences ;
- **Réhabiliter les infrastructures vétustes** ;
- **Inciter au raccordement, anticiper et réhabiliter les réseaux défectueux, favoriser le développement de systèmes de collecte séparatifs des eaux usées et des eaux de pluie** ;
- **Inciter au raccordement des sites industriels** ;
- Les services de l'Etat doivent **veiller à la conformité des rejets collectifs et industriels**.

Etapes de travail / Echéancier	2026 = Identifier les rejets non conformes (qu'il s'agisse d'assainissement collectif, non collectif ou industriel). 2027 - 2030 = Planifier les travaux d'amélioration de performance.
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	Gestionnaires d'assainissement, industriels
Partenaires techniques	AERMC, Département, ATD, CLE
Rôle du SR3A	Lors du Schéma directeur, concerter le SR3A sur la sensibilité du milieu et des ressources. Aide et support juridiques des communes sur cas litigieux (pourrait être le rôle de l'ATD). Faire des conventions de rejets notamment pour les petites communes.

Dimensionnement financier	**€€€**
Territoire(s) concerné(s)	Cibler les STEP et réseaux non conformes.

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**++**
Faisabilité	**-**
Flexibilité	**-**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**++**

Prérequis	→ Renforcer la connaissance sur les réseaux et systèmes d'assainissement et mettre en place un suivi → Accompagner les EPCI dans la réalisation des schémas d'assainissement → Accompagner le transfert de compétences

Axe d'adaptation 10 - Une gouvernance et des solidarités renforcées.

Action 47 : Renforcer les solidarités au sein du bassin de l'Ain aval et l'identité de bassin

Détails de l'action
Cette action vise à **renforcer l'identification du SR3A comme porteur principal des politiques de l'eau et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ain aval**. Il s'agit également de **communiquer sur le rôle de la CLE**, parlement de l'eau du bassin versant de l'Ain aval et de ses affluents, et organe central de la politique de l'eau sur ce territoire. Pour ce faire, **le SR3A doit poursuivre la concertation et la valorisation des actions menées sur le bassin afin de faire émerger une identité de bassin et de renforcer la coordination des acteurs et des territoires.** Le renforcement des solidarités doit également permettre de gagner en cohérence au niveau de l'action publique sur le bassin.

Etapes de travail / Echéancier	2025 - 2030 = engager et poursuivre un travail de fond de communication et de sensibilisation intégrant cette notion d'identité de bassin (axe 1) et développer également les partenariats pour la mise en œuvre des actions, afin d'éviter d'éventuels doublons.
Niveau de priorité (calendaire)	**Fort**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	EPCI, CLE
Rôle du SR3A	Pilotage de la stratégie de communication et sensibilisation

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+++**
Faisabilité	**+**

Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	+++
Acceptabilité sociale	+

Prérequis	→ Renforcer les liens entre EPCI au sein du SR3A → Renforcer les opérations de sensibilisation et de communication sur les enjeux "eau" auprès des acteurs du bassin → Fédérer les acteurs autour d'un projet commun → Communiquer sur la démarche Ain aval 2050

Axe d'adaptation 10 - Une gouvernance et des solidarités renforcées.

Action 48 : Renforcer les échanges et la coordination amont-aval

Détails de l'action	
La stratégie d'adaptation identifie un besoin de renforcement des échanges et de la coordination entre les parties amont et aval du bassin. Il s'agit, à terme, de **multiplier les échanges au travers d'une instance amont-aval dans laquelle les besoins de solidarité pourront être exprimés**. L'objectif étant de parvenir à une vision partagée et une approche globale à l'échelle du bassin versant de l'Ain. Dans un premier temps, cette action vise à **pérenniser le dialogue existant au sein de la cellule d'alerte de la rivière d'Ain, et à élargir la coopération technique au-delà de la seule gestion des débits de la rivière d'Ain entre l'amont et l'aval du bassin.**	
Etapes de travail / Echéancier	2025 = Prévoir des rencontres avec le PNR du Haut Jura sur différentes thématiques.
Niveau de priorité (calendaire)	**Faible**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A, PNR du Haut-Jura
Partenaires techniques	Services de l'Etat
Rôle du SR3A	

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Tout le bassin versant

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	**+**
Faisabilité	**+**
Flexibilité	**+**
Rapport coût-bénéfice	**+**
Acceptabilité sociale	**+**

Prérequis	→ Poursuivre les échanges techniques amont-aval

Axe d'adaptation 10 - Une gouvernance et des solidarités renforcées.

Action 49 : Prendre en compte les enjeux du fleuve Rhône

Détails de l'action	
Cette action vise à **questionner et encadrer, par exemple dans la cadre du futur SAGE ou du PGRE, les reports des prélèvements vers le Rhône et sa nappe alluviale**, en s'intégrant dans le cadre d'une gestion globale du fleuve Rhône. Il s'agit également de **créer du lien avec les multiples structures intervenant dans la gestion du fleuve Rhône** (CNR, Agence de l'eau, services de l'Etat,...).	
Etapes de travail / Echéancier	2026 = Points sur les prélèvements dans la nappe alluviale avec les collectivités et acteurs du territoire pour voir où les efforts peuvent être fait en termes de prélèvements futurs. Réunion d'informations et d'échanges avec la CNR, l'Agence de l'eau et services de l'Etat : Points sur les prélèvements (irrigation, EPR...).
Niveau de priorité (calendaire)	**Moyen**

Maitrise d'ouvrage pressentie	SR3A
Partenaires techniques	CLE, CNR Agence de l'eau Services de l'Etat, les autres GEMAPIens sur le Rhône (ex. CC. Balcons du Dauphiné, CCBS, SHR…)
Rôle du SR3A	Le SR3A assure le lien avec les structures identifiées (CNR, Agence de l'eau, services de l'Etat)

Dimensionnement financier	**€**
Territoire(s) concerné(s)	Focus sur la Nappe alluviale

Evaluation de l'action	
Efficacité en termes d'adaptation	+
Faisabilité	+
Flexibilité	+
Rapport coût-bénéfice	+

Acceptabilité sociale	+

Prérequis	→ Bien s'approprier les résultats de l'étude sur les débits du Rhône (2019) → Encadrer les prélèvements dans le cadre du SAGE Ain Aval et Affluents → Prendre en considération les enjeux du fleuve Rhône lors de l'élaboration de l'étude Volumes Prélevables → Renforcer le suivi des prélèvements dans la nappe alluviale du Rhône